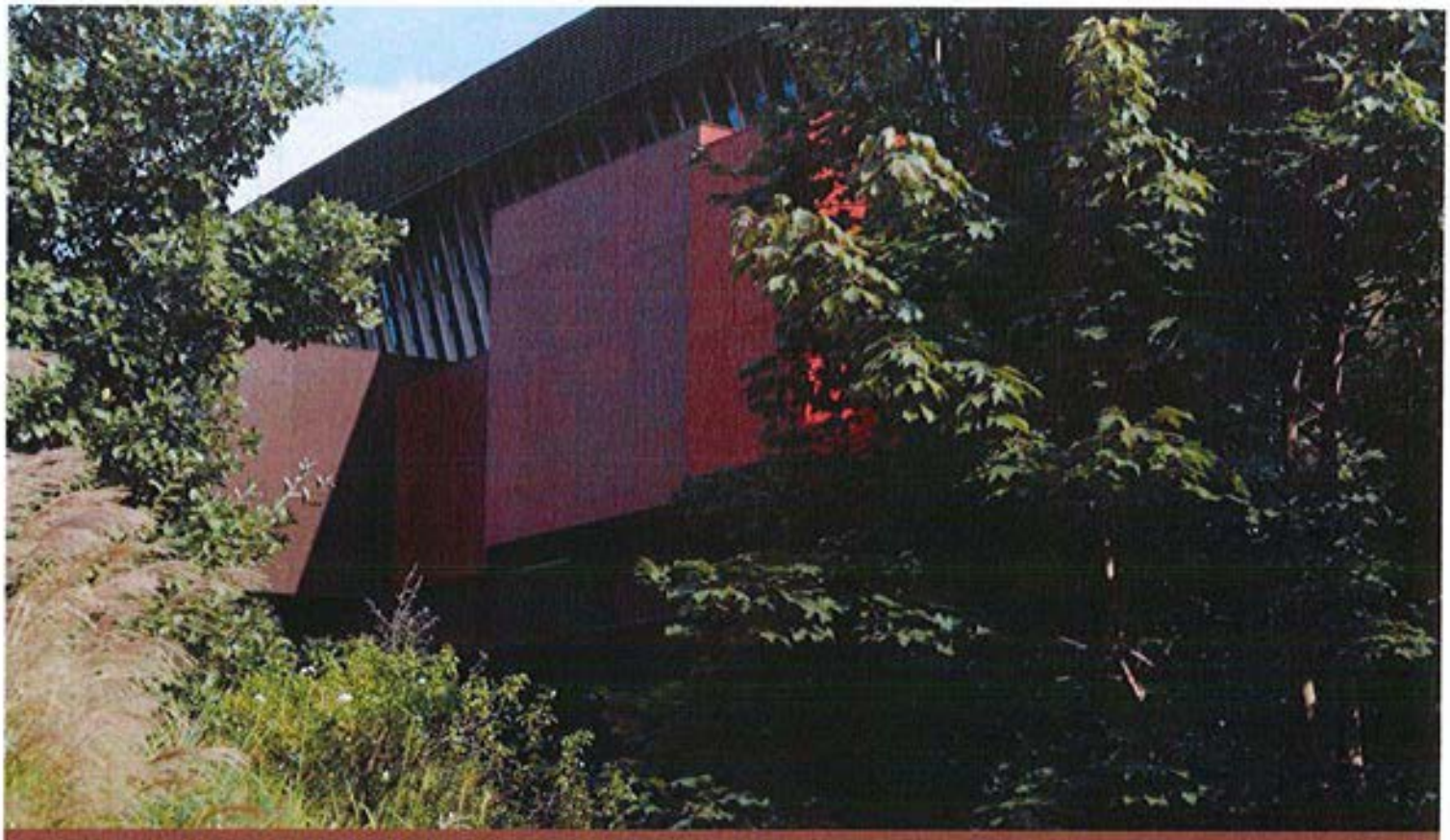


REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

I- PRESTATIONS ACCESSIBILITÉ

II- TRAVAUX ET PLANIFICATION

III- FORMATIONS DES PERSONNELS AU CONTACT DES PUBLICS



I- PRESTATIONS ACCESSIBILITÉ

MUSÉE DU **QUAI BRANLY**
JACQUES CHIRAC



L'accessibilité du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Bienvenue

Le musée du quai Branly présente des objets venant d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques.

Le bâtiment est accessible à tous..... **OUI** **NON**

Des travaux sont en cours
pour améliorer le confort du bâtiment.

Chaque visiteur peut trouver une activité adaptée pour lui..... **OUI** **NON**

Le musée propose des activités adaptées :
visites guidées, des visites contées et des ateliers.

Chaque visiteur peut trouver un outil de visite adapté pour lui..... **OUI** **NON**

Le musée prête des outils adaptés :
audioguides, des applications, des livrets-jeux.

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services..... **OUI** **NON**

Il y a en permanence au musée une personne pour vous accompagner si besoin,
et un agent d'accueil pratiquant la Langue des Signes Française.

Toutes les informations sont dans la brochure Musée Accessible (en annexe du registre et disponible à l'accueil)

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

Le personnel est sensibilisé..... OUI NON

C'est-à-dire que le personnel est informé
de la nécessité d'adapter son accueil
aux différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel est formé ..... OUI NON

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation
pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel sera formé..... OUI NON

Certaines personnes du musée sont en cours de formation.

Matériel adapté

Le musée prête aussi des outils de confort de visite :
loupes, jumelles, lampes de poche, fauteuils roulants, déambulateurs.

Le matériel est entretenu et adapté..... OUI NON

Le personnel connaît le matériel..... OUI NON

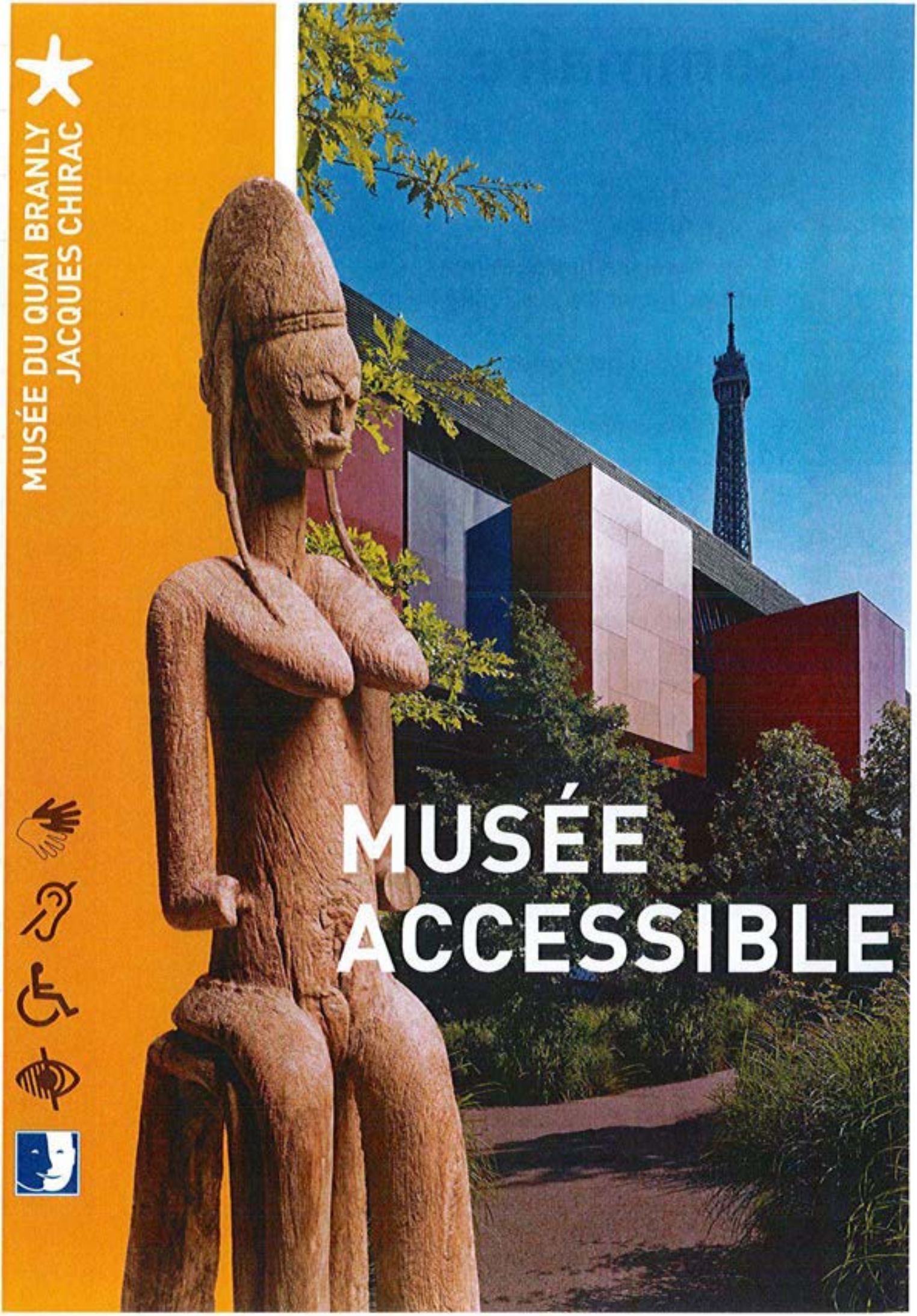
Contact : Clémence Gros
Adresse mail : accessibilite@quaibranly.fr
Téléphone : 01 56 61 53 18

Consultation du registre public d'accessibilité

A l'accueil..... OUI NON

Sur le site Internet..... OUI NON

MUSÉE DU QUAI BRANLY
JACQUES CHIRAC



MUSÉE ACCESSIBLE

Sommaire

1 Introduction
2 Le musée en quelques mots
3 La politique d'accessibilité du musée

5 Informations pratiques
6 Horaires
Accéder au musée
10 Tarifs
13 Outils de visite
14 S'informer

17 Que faire au musée du quai Branly – Jacques Chirac
19 Se repérer dans le musée
22 Visiter de manière autonome
26 Suivre une activité
28 Assister à un spectacle ou une conférence
29 Approfondir ses connaissances

31 Venir en groupe
32 Réserver une activité pour un groupe
36 Faire une visite en groupe autonome
38 Informations pratiques pour les groupes

36 Se restaurer

37 Librairie-boutique

Pour des conseils ou questions spécifiques,
contactez votre interlocuteur dédié :
01 56 61 53 18 ou
accessibilite@quaibranly.fr



Introduction



Le musée en quelques mots

Le musée du quai Branly – Jacques Chirac est le musée des arts et civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques. Ses collections comprennent des objets de ces quatre continents ainsi que des livres, photographies, films, enregistrements musicaux...

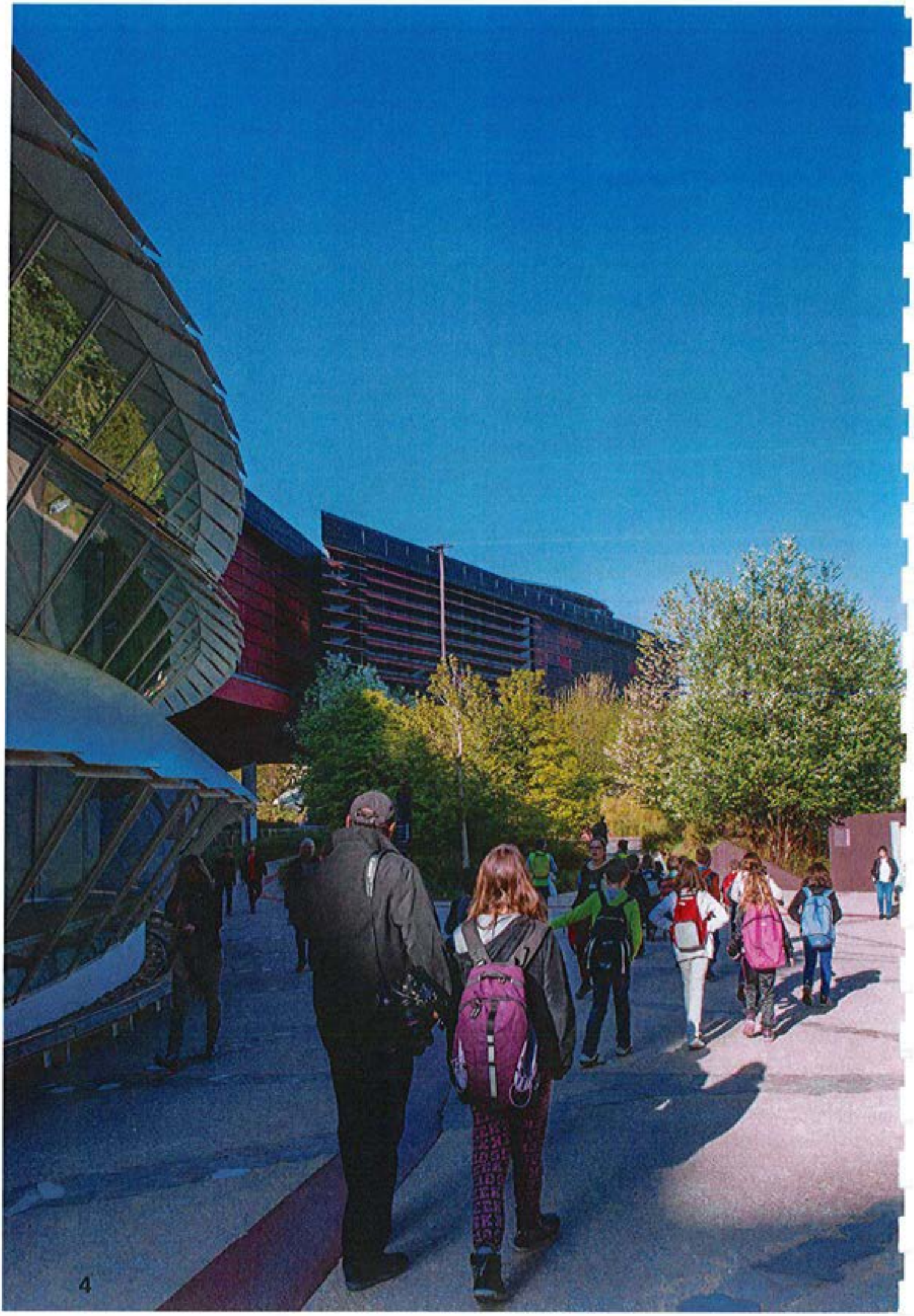
Il a ouvert en 2006, et son bâtiment a été conçu par l'architecte Jean Nouvel. Il se trouve dans un grand jardin verdoyant conçu par le paysagiste Gilles Clément. Il propose au public des collections permanentes et des expositions temporaires, ainsi que de nombreux événements (fêtes, spectacles, conférences...).



La politique d'accessibilité du musée

Depuis son ouverture en 2006, une concertation approfondie a été initiée avec des associations spécialisées et des aménagements ont été réalisés, permettant notamment l'obtention de plusieurs prix, et de la marque Tourisme & Handicap pour les handicaps moteur, mental, auditif et visuel en 2018. Le musée s'intègre dans une démarche d'« accessibilité universelle » : il s'agit de proposer dans la mesure du possible les mêmes espaces, les mêmes activités et les mêmes outils à tous les publics. Cela implique donc un bâtiment accessible, mais également l'accessibilité aux contenus culturels des collections et des expositions.

Pour cela, le musée propose des offres inclusives, mais également des offres dédiées à chaque type de handicap, afin de répondre pleinement aux attentes et besoins spécifiques de certains visiteurs. Chaque visiteur peut visiter le musée selon ses spécificités : seul ou accompagné, avec des outils de visite ou en suivant une activité.





Informations pratiques

Le musée du quai Branly – Jacques Chirac met en place des tarifs et des modalités d'accès spécifiques afin de pouvoir accueillir les publics en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles.

Horaires

Le musée est ouvert mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche de 10 h 30 à 19 h.

Jeudi de 10 h 30 à 22 h.

Le jour de fermeture est le lundi (sauf pendant les petites vacances scolaires).

Pour les groupes :
Les activités en groupe sont possibles du mardi au samedi dès 9h30.

Pour une visite plus calme, les groupes de personnes en situation de handicap peuvent aussi réserver une activité certains lundis (jour de fermeture) à 10h ou à 14h.

Accéder au musée

Les accès principaux sont le 37, quai Branly ou le 218, rue de l'Université
75 007 Paris

Pour les personnes ayant besoin d'un ascenseur ou d'un accompagnement spécifique, l'accès conseillé est le 222, rue de l'Université.

Plusieurs places de stationnement adapté sont disponibles au parking du musée et dans le quartier.

Parking quai Branly – Jacques Chirac :

- Parking payant
- Accès véhicules : 25, quai Branly (attention, la hauteur maximale est de 2 mètres)
- Accès piétons : 198, rue de l'Université
- 508 places ; 12 places réservées aux personnes en situation de handicap
- Tél : 01 44 42 99 30

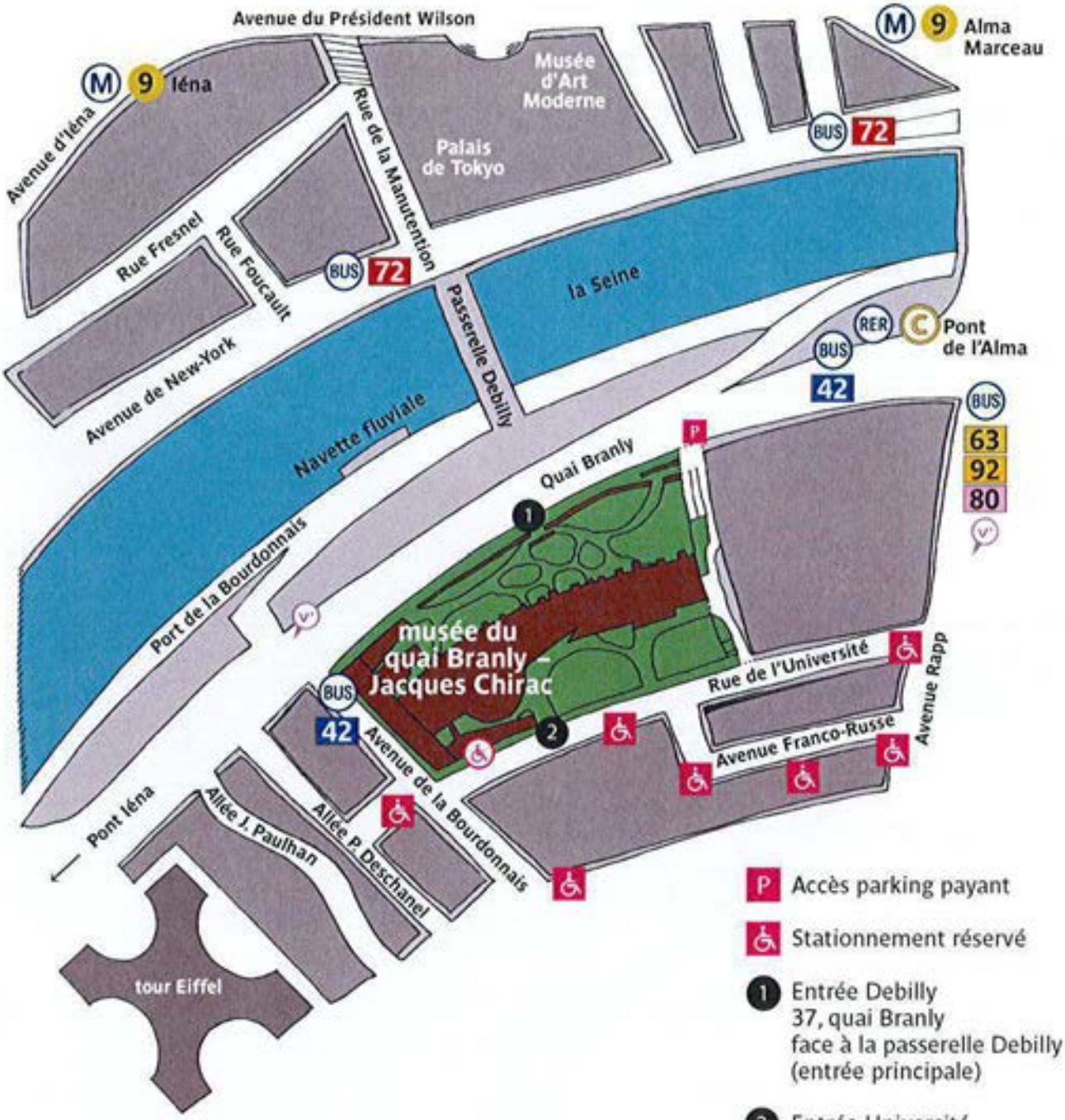
Métro 9

station Alma Marceau (traverser le pont de l'Alma)

RER C

station Pont de l'Alma – musée du quai Branly – Jacques Chirac

Bus 42 72 80 92 63



P Accès parking payant

Stationnement réservé

1 Entrée Debilly
37, quai Branly
face à la passerelle Debilly
(entrée principale)

2 Entrée Université
218, rue de l'Université

Accès conseillé aux PMR
222, rue de l'Université

Vélib'
Quai Branly Station 7023
3, avenue Bosquet Station 7022

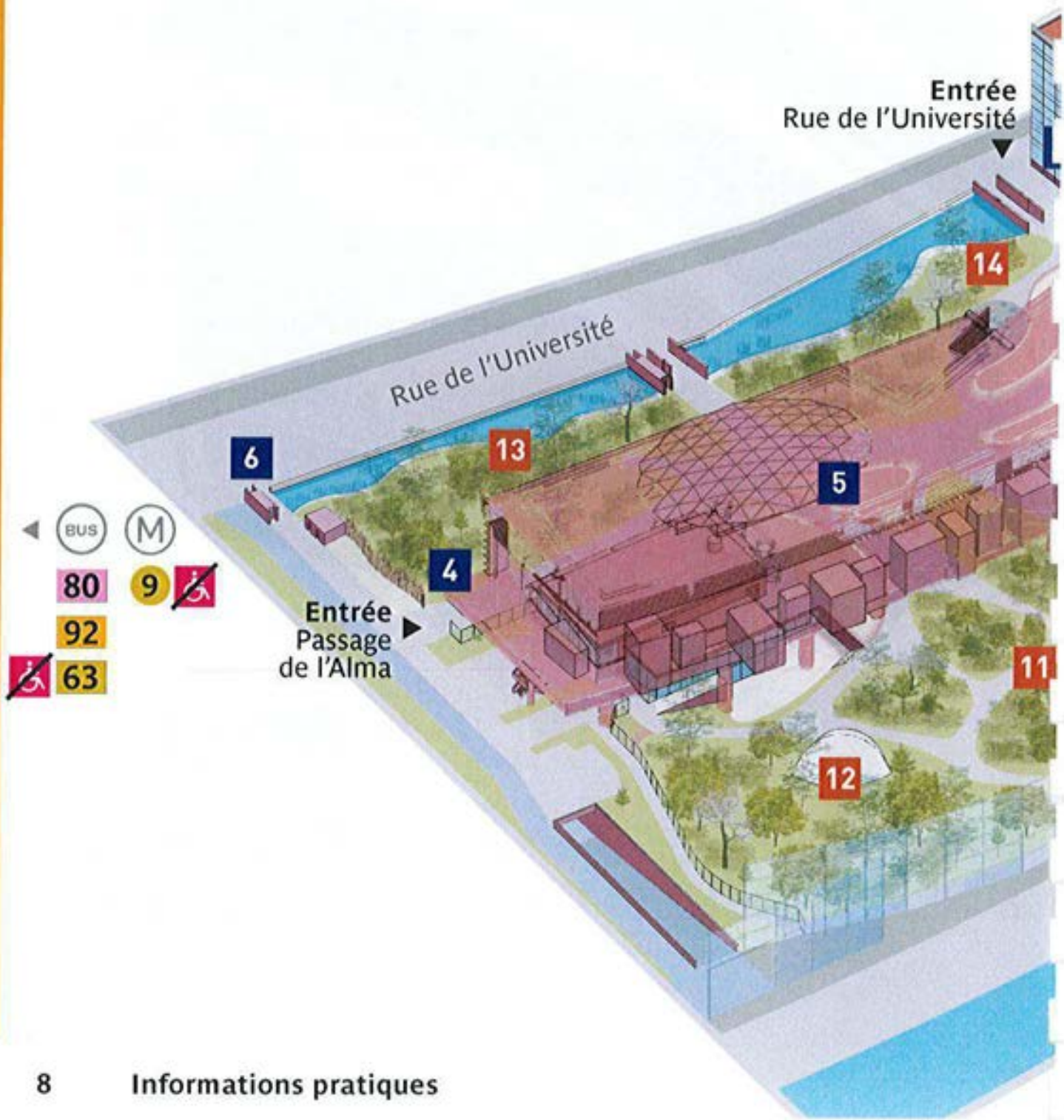
Le bâtiment et le jardin

Le jardin comprend une pente pour accéder au musée (sur 74 mètres, entre 2 et 7 %).

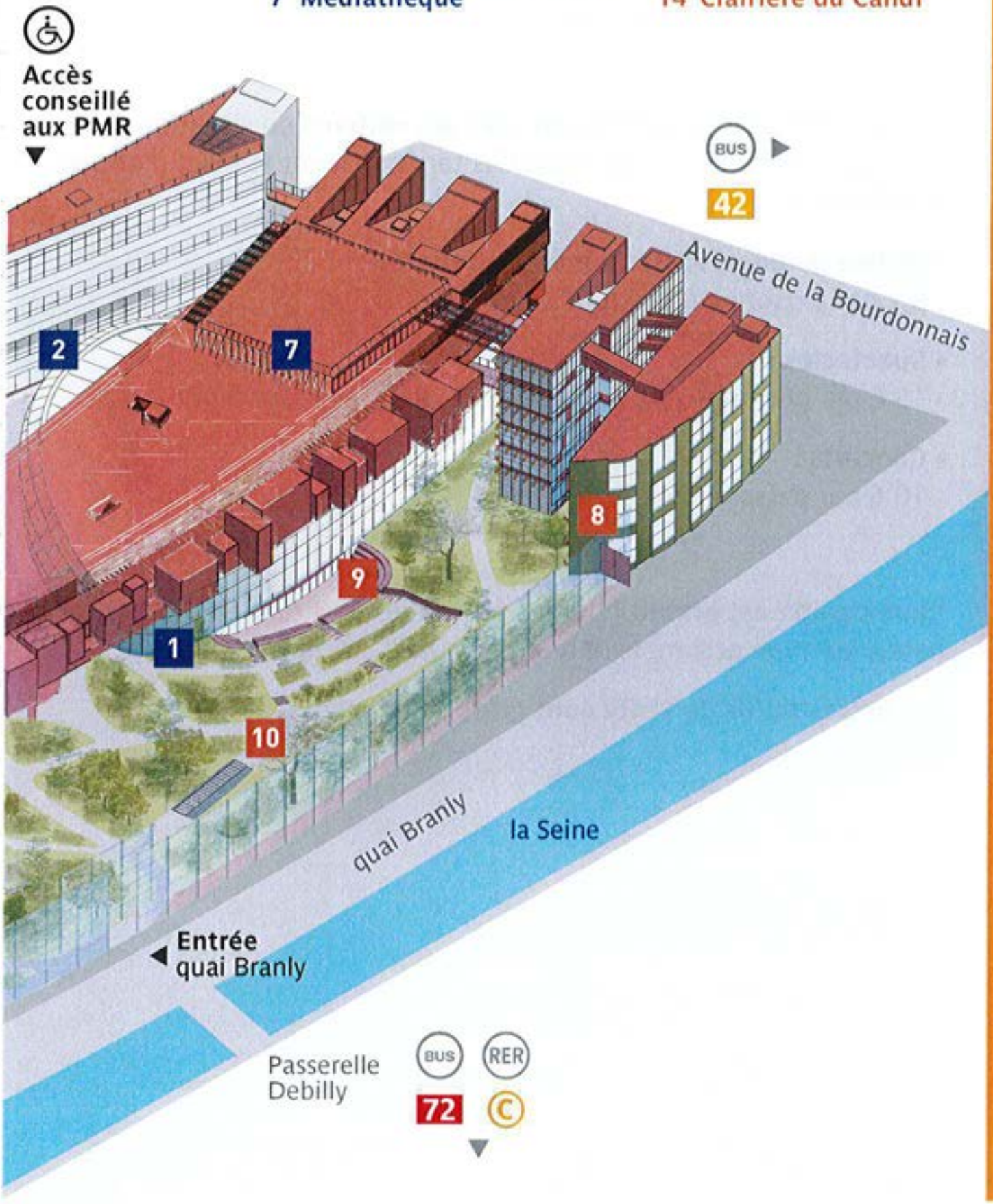
Une bande de guidage podotactile et contrastée vous mène des entrées extérieures principales jusqu'au hall d'accueil.

La bande podotactile a été réalisée grâce au mécénat de CRÉDIT AGRICOLE CIB

L'accès coupe-file est garanti pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs.



1 Billetterie
2 Accès musée
3 Librairie-boutique
4 Le Café Jacques
5 Restaurant Les Ombres
6 Accès piétons au parking
7 Médiathèque
8 Mur végétal
9 Théâtre de verdure
10 Jardin des mousses
11 Roseraie
12 Abri jardin
13 Jardin de la Cistude
14 Clairière du Candi



Tarifs – personnes en situation de handicap *

L'entrée au musée est gratuite pour une personne en situation de handicap et un accompagnateur, sur présentation d'un justificatif *(plein tarif 12 €, tarif réduit 9 €)*.

Les activités sont à tarif réduit pour les visiteurs en situation de handicap et un accompagnateur. Ces tarifs incluent le billet d'entrée au musée :

- **Visites guidées, visites contées, ateliers :**
  8 € par personne *(plein tarif 14 €)*
- **Spectacles :**
  15 € par personne / 10 € pour les -26 ans *(plein tarif 20 €)*
- **Concerts :**
  10 € par personne *(plein tarif 15 €)*

L'audioguide est gratuit pour les personnes en situation de handicap et un accompagnateur *(plein tarif 5 €, tarif réduit 3 €)*.

Les autres outils de visite sont gratuits pour tous.

* Pour consulter tout le détail des tarifs et la liste des bénéficiaires de la gratuité, rendez-vous sur le site Internet du musée, sur la page « Tarifs ».

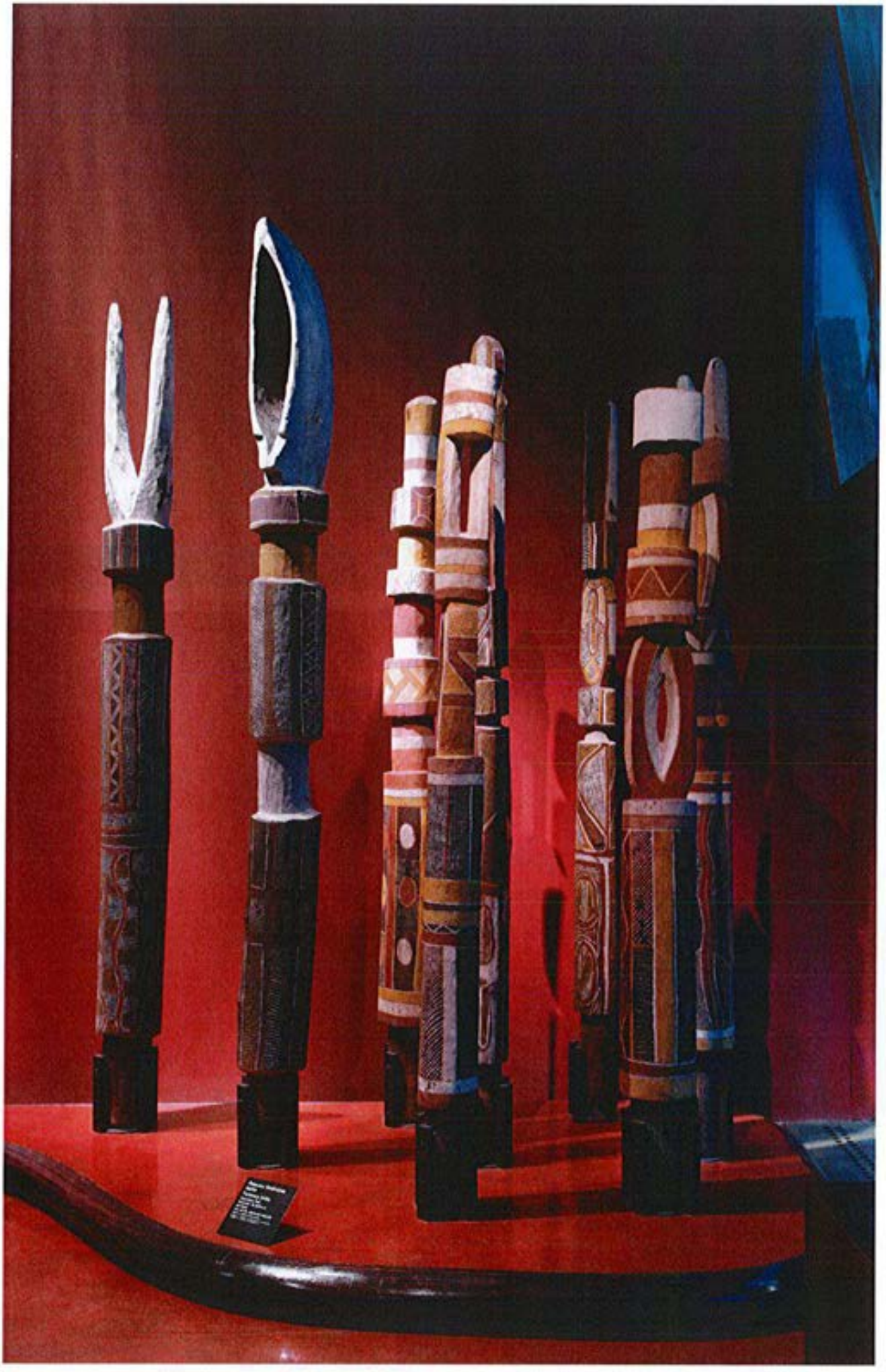


Tarifs – groupes de personnes en situation de handicap *

- **Visites en groupes autonomes :**
  avec « droit de parole » ou non : gratuit *(plein tarif 40 €)*
- **Visites guidées, visites contées :**
  35 € *(plein tarif 170 €, tarif réduit 70 €)*
- **Ateliers :**
  50 € *(plein tarif 200 €, tarif réduit 100 €)*

* Pour consulter tout le détail des tarifs et la liste des bénéficiaires de la gratuité, rendez-vous sur le site Internet du musée, sur la page « Tarifs ».

Pour préparer une visite en groupe, consultez la page 35 « Venir en groupe ».





Outils de visite

Pour une visite confortable, le musée met à votre disposition plusieurs dispositifs en prêt gratuit au vestiaire, sans réservation, en échange d'un justificatif d'identité :

- fauteuils roulants, déambulateurs, sièges pliants, poussettes et marchepieds.
- loupes, jumelles et lampes-torches.

Pour vos visites en autonomie dans le musée, les visites guidées et les événements du théâtre et du cinéma, des boucles magnétiques individuelles « tour-de-cou » sont en prêt gratuitement. Adressez-vous à l'accueil principal dans le hall.

Le Salon de lecture étant équipé d'une boucle, il n'y a pas besoin d'emprunter une boucle magnétique individuelle.

S'informer

Pour toute information, contactez le standard :
01 56 61 70 00

Pour toute question ou conseil liés à l'accessibilité :
accessibilite@quaibranly.fr
ou **01 56 61 53 18**

Pour toute réservation (s'inscrire à une activité programmée ou réserver une activité pour un groupe), contactez le Service des réservations :
reservation@quaibranly.fr
ou **01 56 61 71 72** (du lundi au vendredi de 9h30 à 17h).

Pour recevoir directement toutes les informations liées à l'accessibilité, inscrivez-vous à la **Newsletter Accessibilité du musée** (environ un mail par trimestre) sur le site Internet.

Vous pouvez aussi suivre le musée sur **Facebook, Twitter, Instagram**.

Sur Facebook, le groupe **« Accessibilité au musée du quai Branly »** donne toutes les actualités, dates des futures visites, nouvelles offres, etc. Il vous permet également de poser vos questions et d'échanger directement par le biais des commentaires.

acceo

Les personnes sourdes et malentendantes peuvent également joindre le standard et le service des réservations par téléphone, via le service **Accéo**. Rendez-vous sur le site Internet du musée ou sur celui d'Accéo.

Le site Internet

Toutes les informations et le programme* se trouvent sur le site Internet du musée :

www.quaibranly.fr

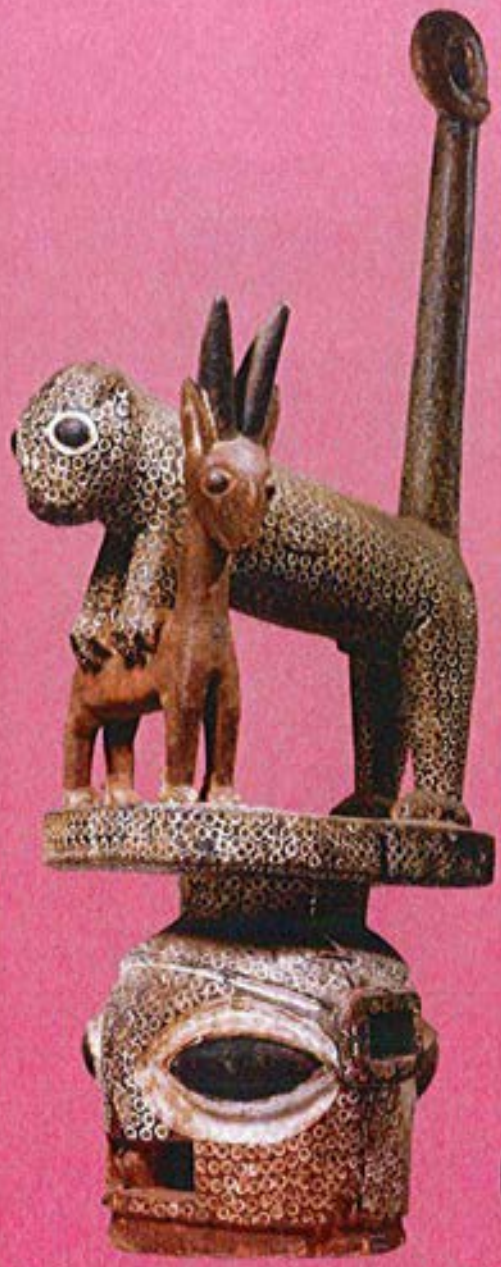
Ce site a un taux de conformité au RGAA (Référentiel Global d'accessibilité pour les administrations) de 95 %.

Il comprend des pages dédiées à l'accessibilité et à chaque type de handicap. Cliquez simplement sur le bouton d'accessibilité en haut de la page d'accueil.





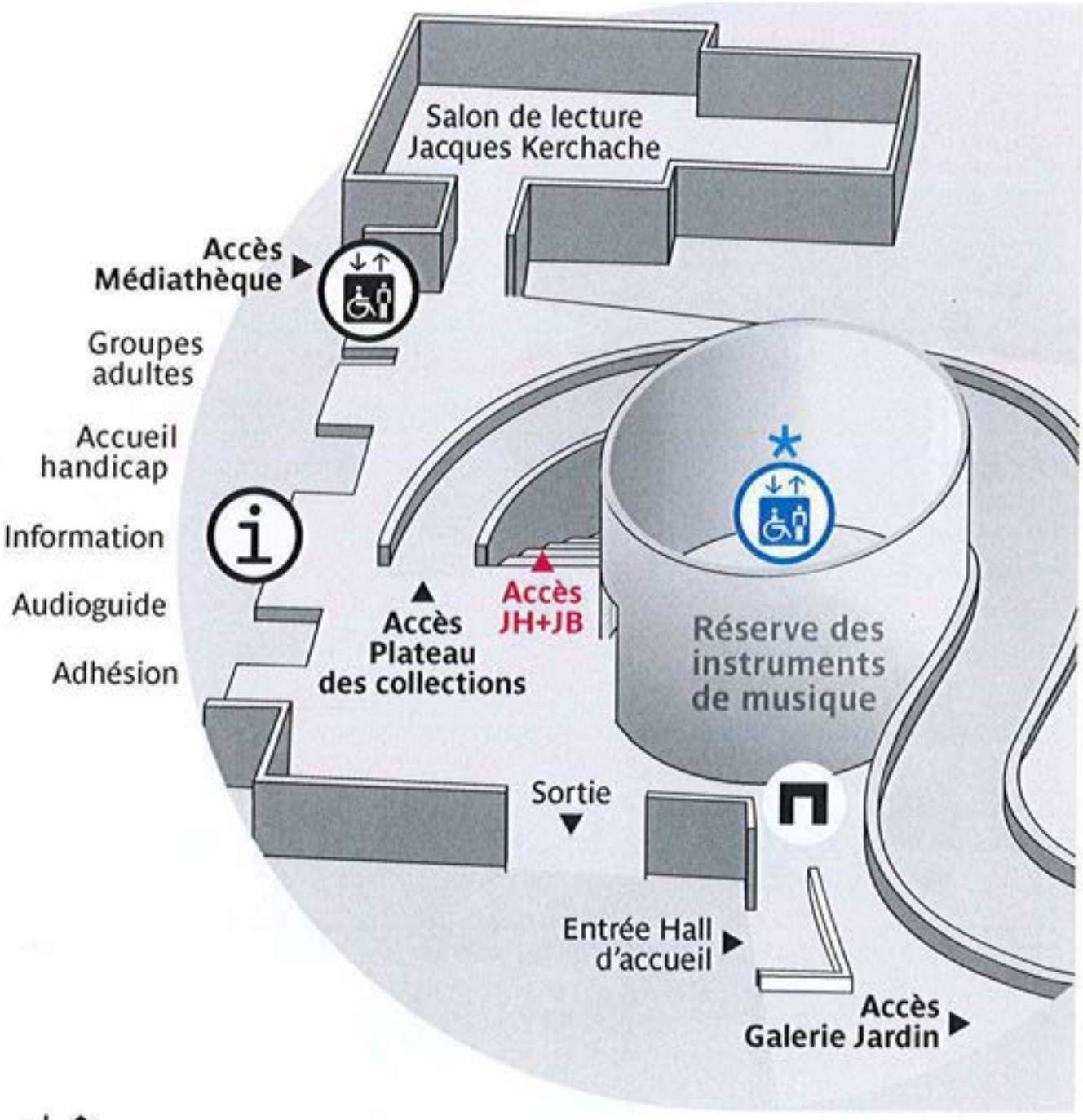




Que faire au musée du quai Branly – Jacques Chirac

Seul, en famille ou entre amis, chaque visiteur peut visiter les collections permanentes et les expositions selon ses besoins et ses envies.

Niveau 0 – Hall d'accueil



Ascenseurs

Point information

Maquette tactile

Vestaires
Niveau JH

Toilettes
Niveau JB

Tables à langer
Niveau JB

* **Accès sur demande :**
Plateau des collections, Galerie Marc Ladreit de Lacharrière

Accès libre :
JH et JB – Vestaire principal, Accueil scolaires, théâtre

Se repérer dans le musée

Le musée est un bâtiment moderne et original, posé sur pilotis au-dessus d'un grand jardin foisonnant. **L'entrée du musée** donne accès au **hall d'accueil**.

• Tout de suite sur la droite se trouve la Galerie Jardin, lieu des grandes expositions temporaires.

• En face de l'entrée se trouve la Tour de verre, comprenant les réserves d'instruments de musique. Cette tour se retrouve à tous les étages du musée.

• Tout de suite à gauche contre le mur se trouve la grande maquette tactile du musée.

• Contre le mur en face se trouvent les comptoirs d'accueil : de gauche à droite l'espace adhésion, le prêt des audioguides, l'accueil général, l'accueil dédié aux personnes en situation de handicap, et l'accueil des groupes adultes.

• Au fond du hall se trouve le Salon de lecture Jacques Kerchache.

• Le vestiaire se trouve au niveau JH (demi sous-sol) et les toilettes au niveau JB (sous-sol). On y accède par le grand escalier situé derrière la Tour de verre, ou par les ascenseurs situés dans la Tour de verre.



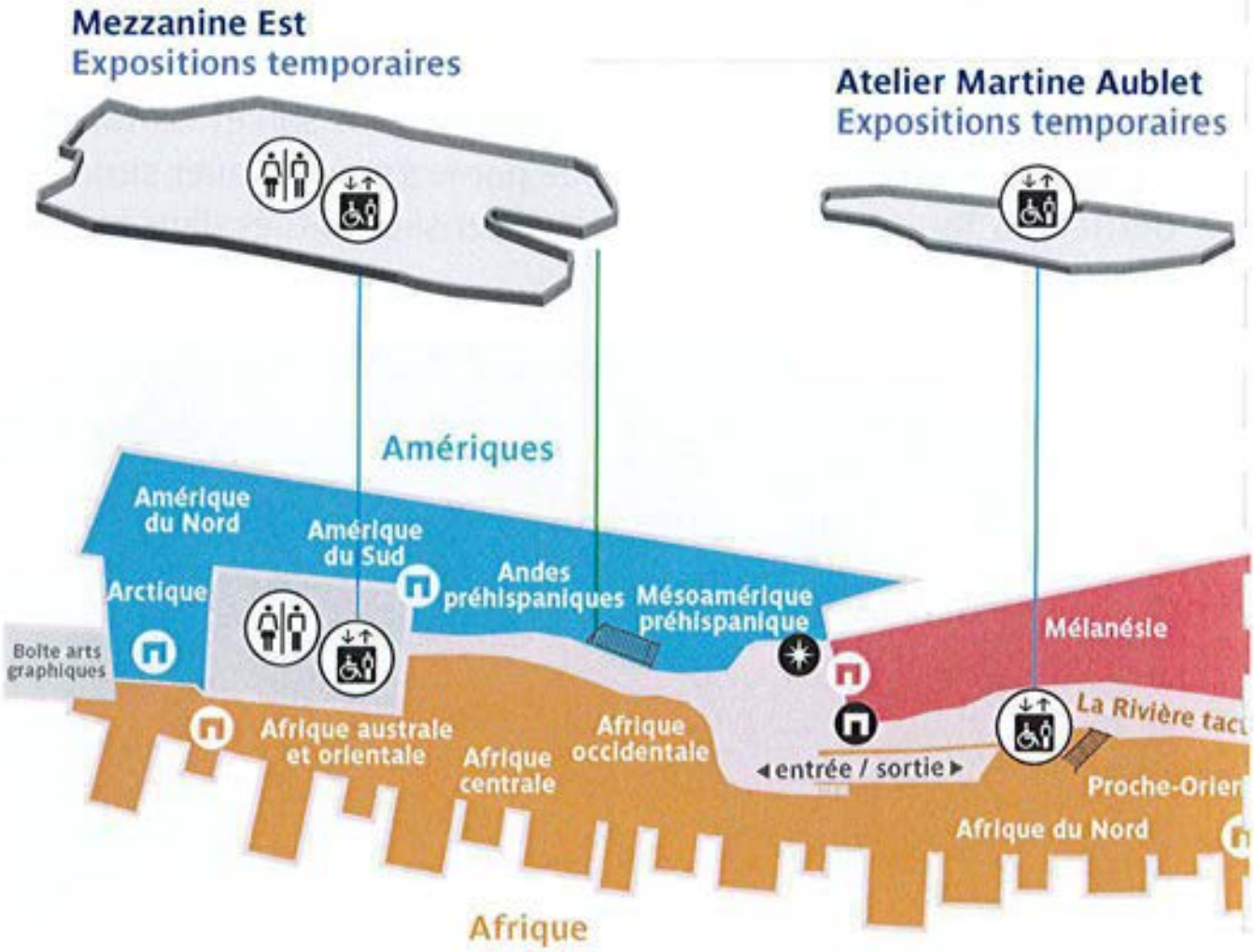
Le Plateau des collections

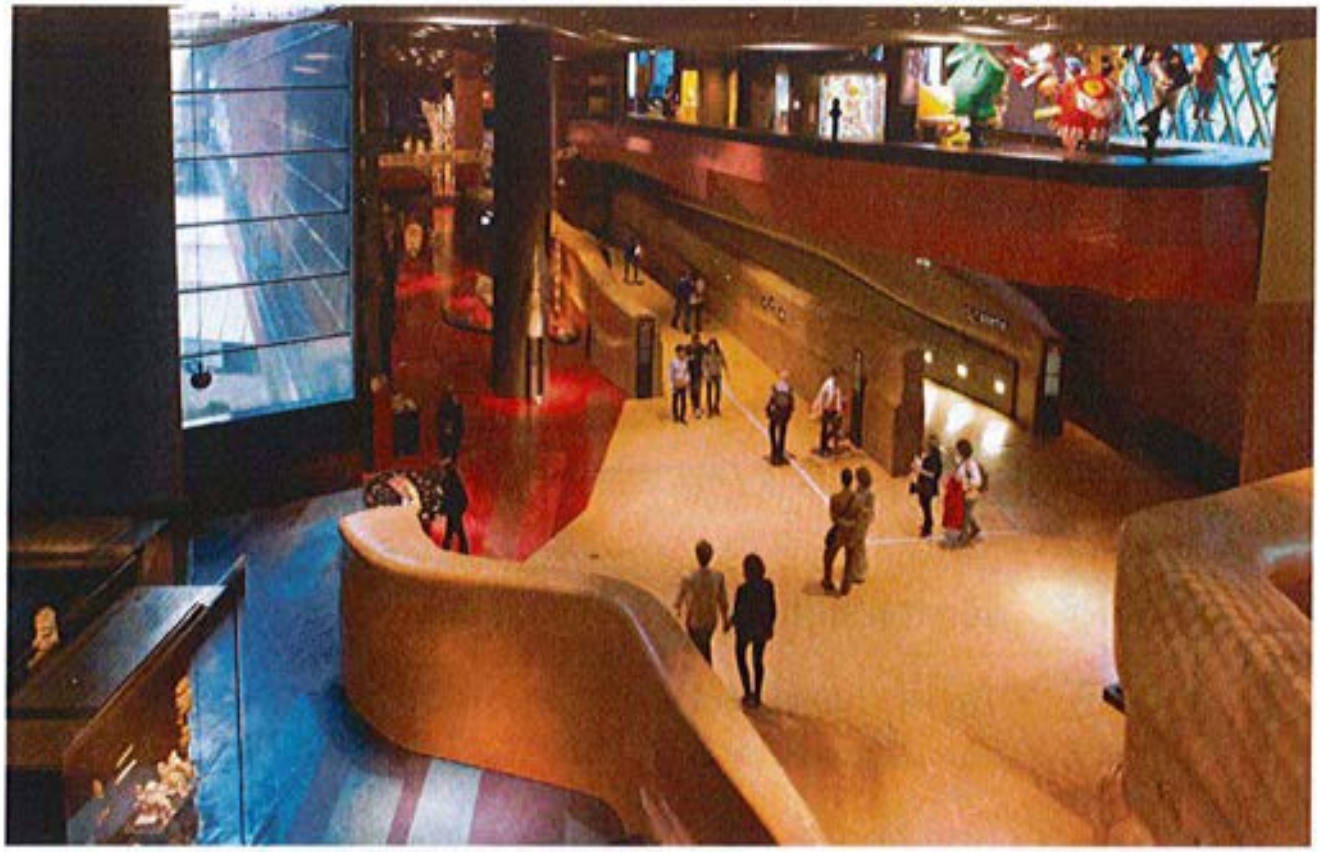
Les collections permanentes sont présentées dans un grand espace appelé le **Plateau des collections**, divisé en 4 zones : Océanie, Asie, Afrique et Amériques. On y accède depuis le hall par la Rampe ou par ascenseur.

Le Plateau des collections est traversé par **La Rivière**, long couloir de cuir comprenant des dispositifs tactiles et sonores, écrans vidéo, reproductions d'œuvres en relief, ainsi que des assises. Elle permet en outre de se repérer dans les collections.

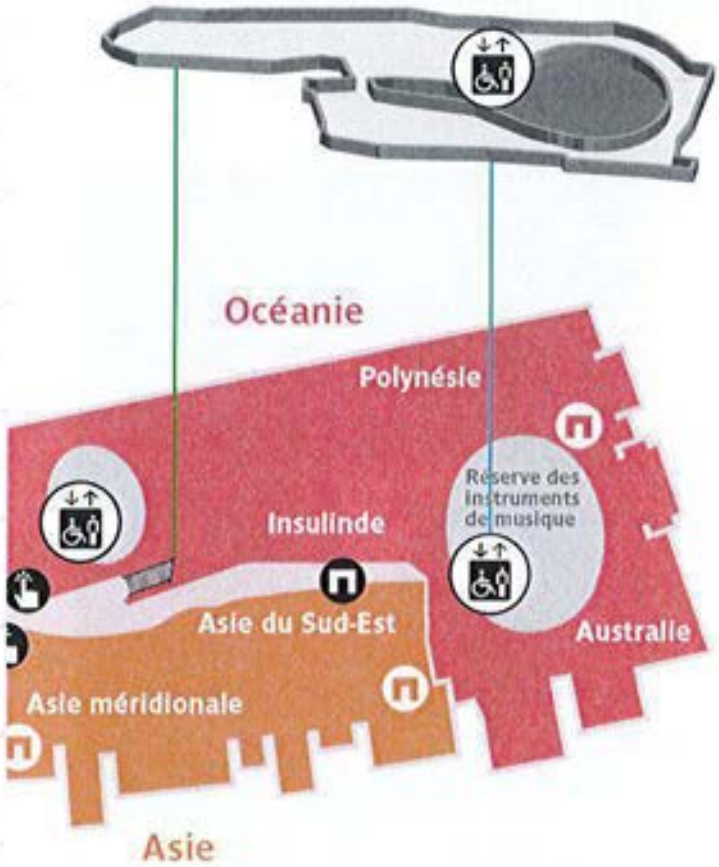
Certaines expositions sont présentées sur des **mezzanines**, suspendues au-dessus du Plateau des collections.

L'ensemble des espaces est accessibles aux personnes en fauteuil roulant.





Galerie Marc Ladreit de Lacharrière



- Toilettes (accessibles)
- Ascenseurs
- Table d'orientation générale
- Dispositif sensoriel
- Plan tactile
- Tables d'orientation

Les dispositifs pour une visite autonome

Dans les expositions temporaires

Plusieurs dispositifs sont en accès libre dans toutes les expositions :

- Vidéo d'introduction en LSF, sonores et sous-titrées.
- Des fiches de salle présentant une synthèse des textes en gros caractères.
- Des fiches de salle présentant une version des textes en Facile à lire et à comprendre.
- Toutes les vidéos des expositions sont sous-titrées.
- Une boucle magnétique est intégrée à toutes les sources sonores.

• Dans certaines expositions vous trouverez également des « tables tactiles », reproductions d'œuvres en relief avec indications en braille et gros caractères, et commentaire audio via un casque.

• Une bande de guidage vous mène jusqu'à ces dispositifs.



Pour accompagner votre visite des collections

Différents outils de visite sont mis à votre disposition gratuitement :

- La maquette tactile située dans le hall du musée permet d'appréhender l'architecture du musée grâce à des plans en relief et des éléments en 3D.

- Trois plans tactiles sont répartis dans le musée : à l'entrée principale au 37 quai Branly et aux deux extrémités de La Rivière, sur le Plateau des collections.

La table tactile du 37 quai Branly a été réalisée grâce au soutien de Handicap & Société

- Cinq tables tactiles sont également à disposition dans La Rivière, au centre du Plateau des collections.



En prêt gratuit

L'audioguide général, qui présente une très large sélection d'objets des collections, comprend une prise jack pour le branchement d'un casque ou d'une boucle magnétique. Il est également disponible en version **guide vidéo**, en LSF.

Le parcours tactile et sonore de La Rivière, qui traverse les collections permanentes, pour découvrir une série de dispositifs tactiles grâce à des commentaires en audiodescription dans l'audioguide. Au cœur de La Rivière, découvrez aussi 5 tables tactiles en différents niveaux de relief et accompagnés de commentaires en français et en anglais.

Le Guide d'exploration tactile propose un parcours à partir de 7 objets des collections : un carnet présente ces objets en couleur et en relief avec un commentaire en gros caractères et en braille, et un commentaire sonore guide l'exploration tactile.
Ce livret est disponible au Salon de Lecture Jacques Kerchache (niveau 0) pour une consultation sur place.





L'application pour enfants « Les experts quai Branly », sur iPad : en LSF, sonores et sous-titrées, elle comprend 4 parcours (Asie, Afrique, Océanie et Amériques) et propose de découvrir une culture de chaque continent grâce à des jeux, énigmes, séquences animées, images d'archives etc. Les iPad sont prêtés gratuitement à l'accueil dans le hall du musée.

Avec le soutien de casden

« Mon p'tit sac d'explo » permet aux petits de découvrir les collections du Maroc et du Groenland en famille, grâce à des histoires à lire ensemble, du matériel à toucher, à sentir et à écouter.

Ce dispositif a été réalisé grâce au soutien de

Handicap & Société

Participer à une activité culturelle

Le musée propose chaque semaine de nombreuses activités. Ces activités, menées par des conférenciers spécialisés, permettent de découvrir les collections permanentes et les expositions.

• **des visites guidées :** visites des expositions, visites sur un continent précis, visites thématiques sur un thème général, visites en familles...

• **des visites contées :** un conteur ou une conteuse amène le groupe dans une exposition ou dans une région du musée, et raconte des légendes, des contes, des histoires traditionnelles de cette région.

• **des ateliers :** après un temps de visite dans le musée, le groupe se rend en salle pour un temps de pratique : faire de la musique, de la peinture, fabriquer un objet...

Découvrez tous les thèmes de ces activités sur le site Internet du musée.

La totalité des activités est accessible aux personnes souffrant de troubles psychiques, et la quasi-totalité est accessible aux personnes à mobilité réduite.



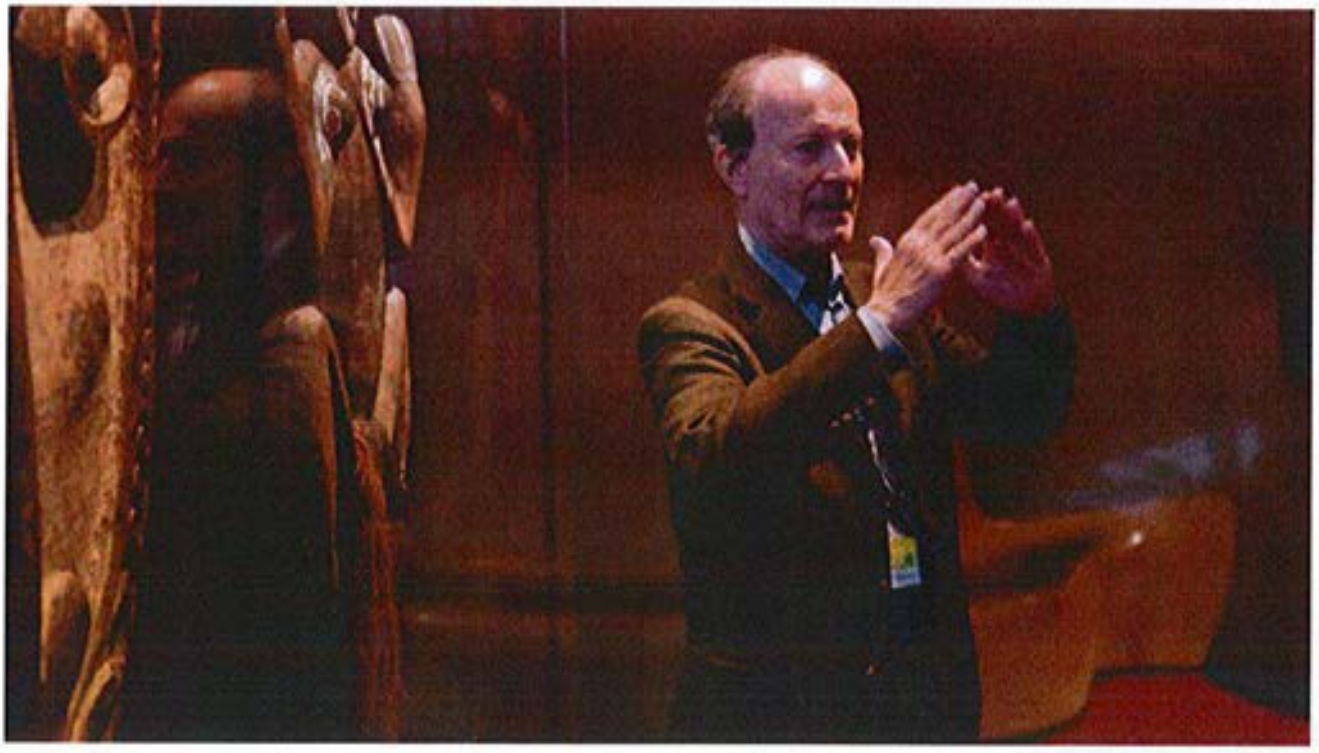
En outre, spécifiquement pour les personnes en situation de handicap, chaque semestre sont programmées :

- Des visites guidées adaptées à la lecture labiale et codées en LfPC
- Des visites descriptives et tactiles
- Des visites en LSF menées par des conférenciers sourds
- Des visites adaptées au handicap mental

En plus de cela, des ateliers et autres activités accessibles à tous sont proposées régulièrement, notamment pendant les vacances scolaires. Découvrez le programme sur le site Internet du musée.

Le Salon de lecture Jacques Kerchache organise des événements et rencontres accessibles :

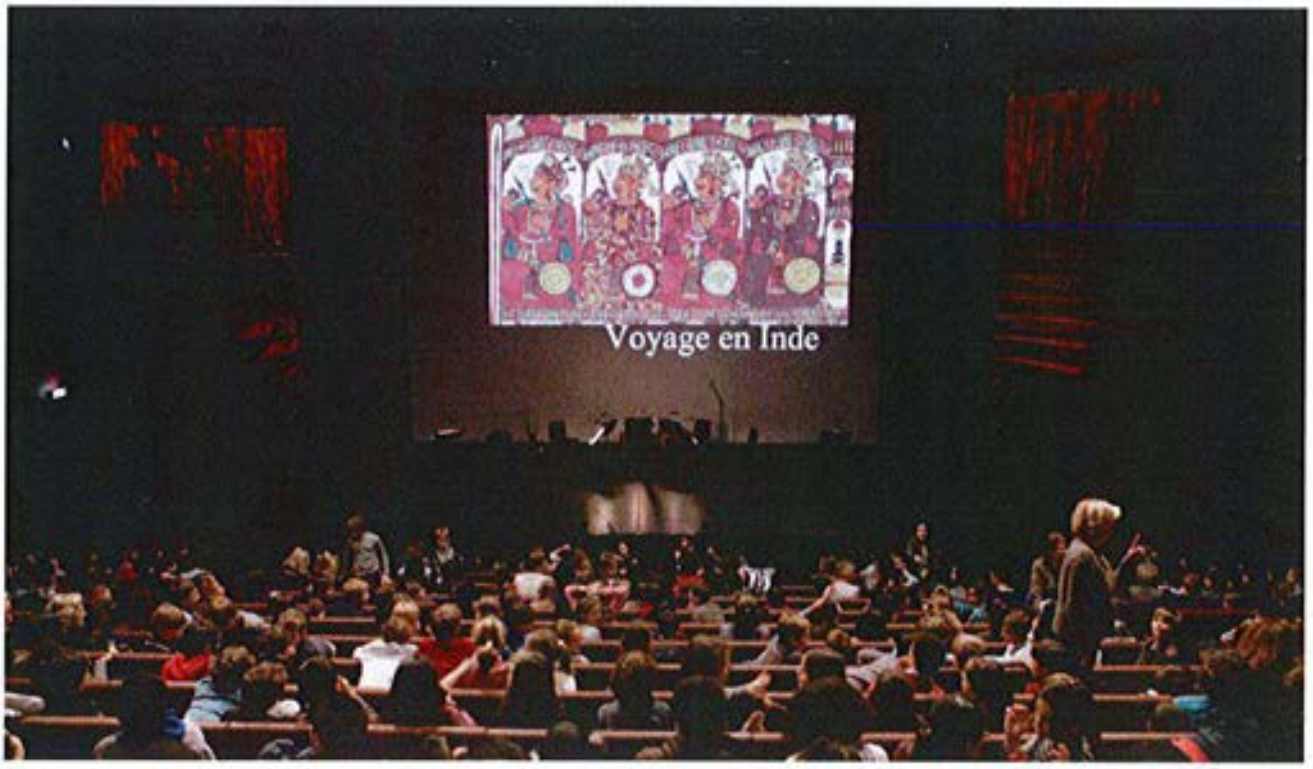
- « Aventure d'une œuvre dans le noir » par l'association Percevoir : dans l'obscurité, découverte d'un objet des collections par l'écoute et le toucher



Assister à un spectacle, une projection ou une conférence

Le Théâtre Claude Lévi-Strauss est une grande salle de spectacle de 400 places, située au niveau JB (sous-sol) du musée. De nombreux spectacles (danse, théâtre ou encore de marionnettes) et concerts venus des quatre autres continents y sont programmés, ainsi que les conférences de l'Université Populaire du musée.

- Découvrez le programme complet sur le site Internet du musée.
- Le musée comprend également une salle de cinéma de 100 places, où sont proposées régulièrement des projections et des conférences.
- 12 places sont réservées aux personnes en fauteuil dans le théâtre et 4 dans le cinéma.
- Des boucles à induction magnétique individuelles sont en prêt pour les événements du théâtre et du cinéma (adressez-vous à l'accueil principal, dans le hall du musée).



Approfondir ses connaissances

Le Salon de lecture Jacques Kerchache, espace de consultation d'ouvrages conçu comme un salon privé, met à votre disposition 5 000 ouvrages sur les contenus du musée. Il propose aussi un programme de nombreux rendez-vous accessibles : conférences, séances de découverte d'une œuvre, lectures...

Découvrez le programme complet sur le site Internet du musée.

La Médiathèque, centre d'études et de recherches, propose près de 380 000 ouvrages en libre-accès ou sur demande. Elle est accessible sur inscription gratuite.

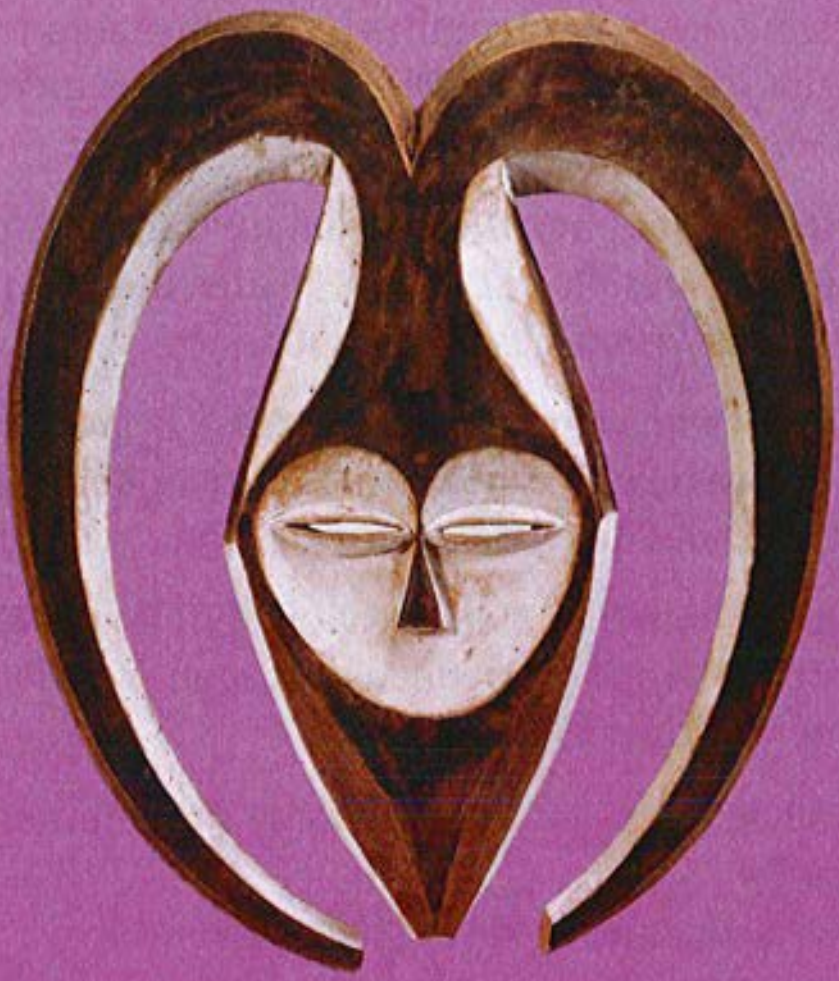
- Le Salon de lecture est équipé d'une boucle à induction magnétique.

- Des postes informatiques adaptés sont à votre disposition au Salon de lecture et à la médiathèque (lecteur d'écran, logiciel de synthèse vocale, plage braille et scanner).

Pour contacter le Salon de lecture ou la médiathèque : mediatheque@quaibranly.fr.







Venir en groupe

Les groupes de personnes en situation de handicap (écoles, associations, établissements spécialisés, etc.) ont plusieurs options pour visiter le musée.

Réserver une activité pour un groupe

Les groupes peuvent réserver l'activité de leur choix pour découvrir le musée avec un intervenant, à la date qui leur convient. Toutes les activités du musée sont en lien avec les quatre continents, et permettent de découvrir d'autres cultures tout en instaurant un dialogue avec la culture occidentale. Elles sont toujours menées par des intervenants formés spécifiquement.

• **Des visites guidées :** avec un conférencier, sur différents thèmes : visite de Découverte, visites d'un continent, visites thématiques à travers les 4 continents, visites des expositions.

• **Des visites contées :** un conteur costumé mène le groupe dans un continent du musée ou une exposition et raconte des histoires traditionnelles et légendes de la région en question.

• **Des ateliers :** après un temps d'observation dans le musée, l'intervenant mène un temps de pratique artistique en salle : musique, peinture, fabrication d'objets...

Découvrez le détail de toutes les activités sur le site Internet du musée, sur la page
« Que faire au musée du quai Branly – Jacques Chirac ? »

Faire une visite en groupe autonome

Vous pouvez venir découvrir le musée et ses collections avec votre groupe sans conférencier. Vous pouvez également faire votre visite avec votre propre conférencier, en sollicitant un « droit de parole ». Il vous faut dans tous les cas faire une réservation.





Infos pratiques pour les groupes en situation de handicap

• Les groupes en situation de handicap sont limités à 12 personnes (sans minimum).

• Une visite guidée ou contée : 35 € pour le groupe.

• Un atelier : 50 € pour le groupe.

• Une visite autonome, avec « droit de parole » ou non : gratuit.

• Les visites en groupe sont possibles du mardi au samedi, dès 9h30.

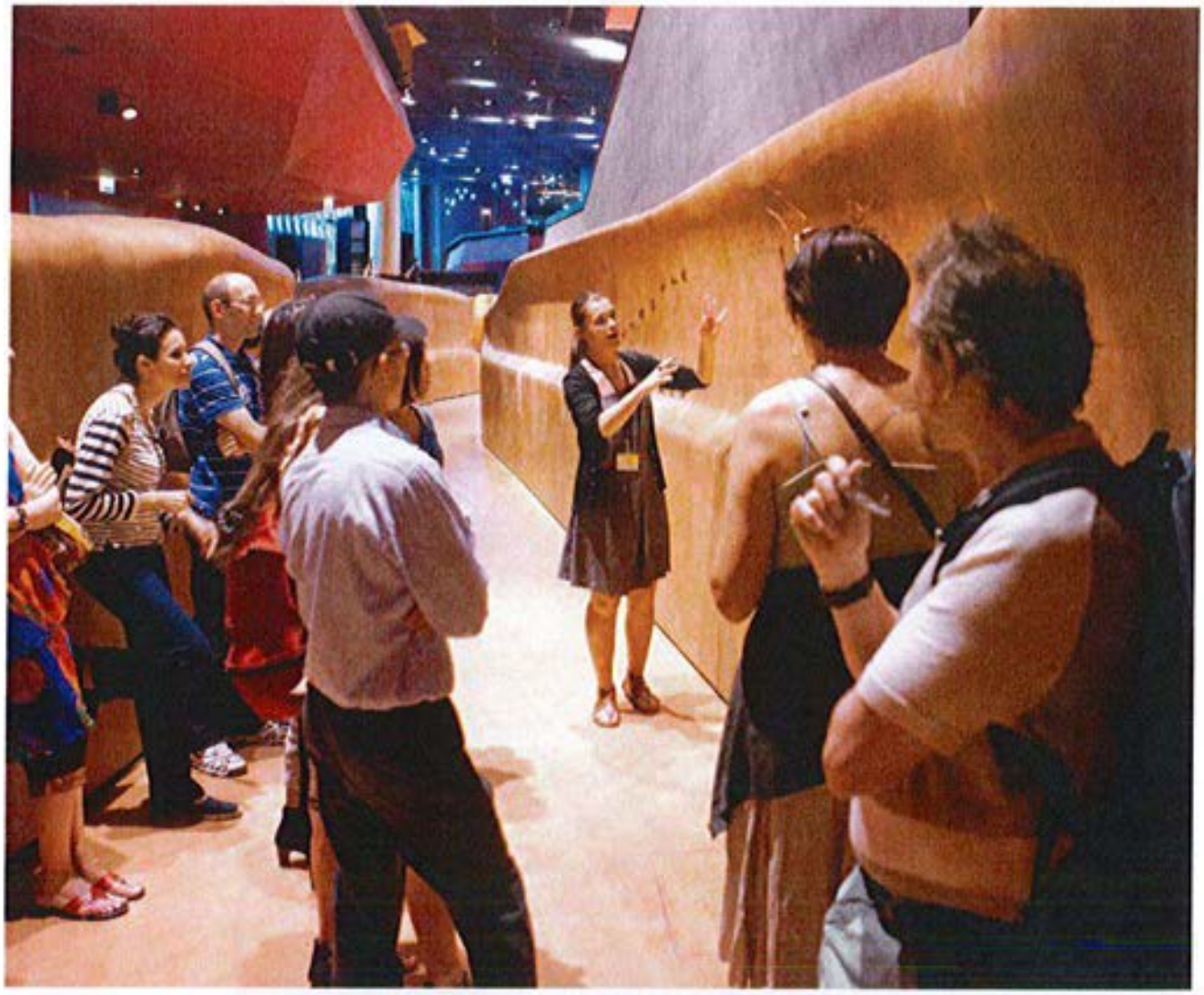
• Pour une visite plus calme, les groupes en situation de handicap peuvent également réserver une visite ou un atelier certains lundis, jour de fermeture du musée, à 10h ou à 14h.

Pour toute réservation

Contactez le service des réservations (au moins 15 jours à l'avance pour une activité, au moins 7 jours à l'avance pour une visite autonome) :
01 56 61 71 72 ou **reservation@quaibranly.fr.**

Pensez à donner toutes les informations utiles sur votre groupe afin que le conférencier puisse s'adapter au mieux, et n'hésitez pas à interagir avec le conférencier pendant la visite.

Pour des conseils ou questions spécifiques, contactez votre interlocuteur dédié :
01 56 61 53 18 ou **accessibilite@quaibranly.fr**





Se restaurer

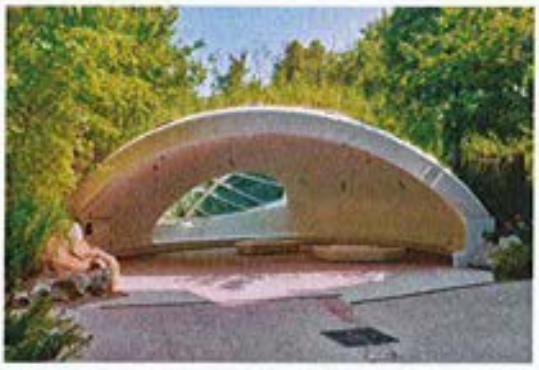
Le Café Jacques

Est un restaurant situé dans le jardin du musée. Il vous accueille du mardi au dimanche de 10h30 à 18h, le jeudi jusqu'à 21h30.
Téléphone : 01 47 53 68 01



Le restaurant Les Ombres

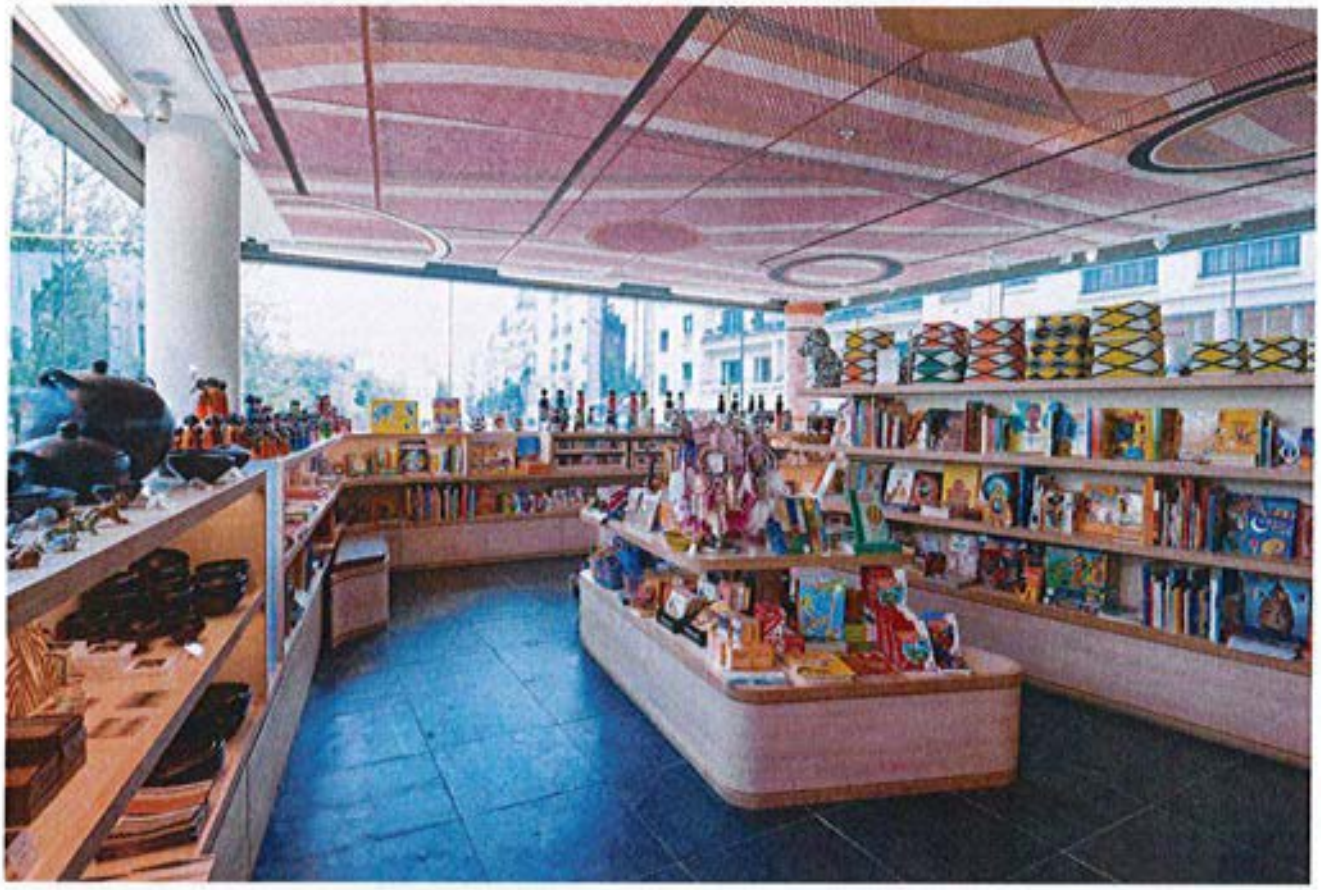
Situé sur le toit-terrasse, est un restaurant gastronomique offrant une vue panoramique sur la Seine, la Tour Eiffel et les monuments de Paris. Accès par le 27 quai Branly (par ascenseur).
Téléphone : 01 47 53 68 00



L'Abri de jardin

Abri en forme d'igloo, offre un espace ouvert et protégé des intempéries pour pique-niquer dans le jardin.

La librairie-boutique



La librairie-boutique du musée se trouve dans le jardin, face à l'entrée du musée. Sous ses plafonds peints par des artistes aborigènes australiens, elle présente une large sélection de livres et ouvrages de références français et étrangers, des cartes postales, affiches, revues, CD et DVD, objets, et souvenirs.

Musée du quai Branly – Jacques Chirac
222 rue de l'Université
Paris cedex 07

Informations générales :
contact@quaibranly.fr
01 56 61 70 00

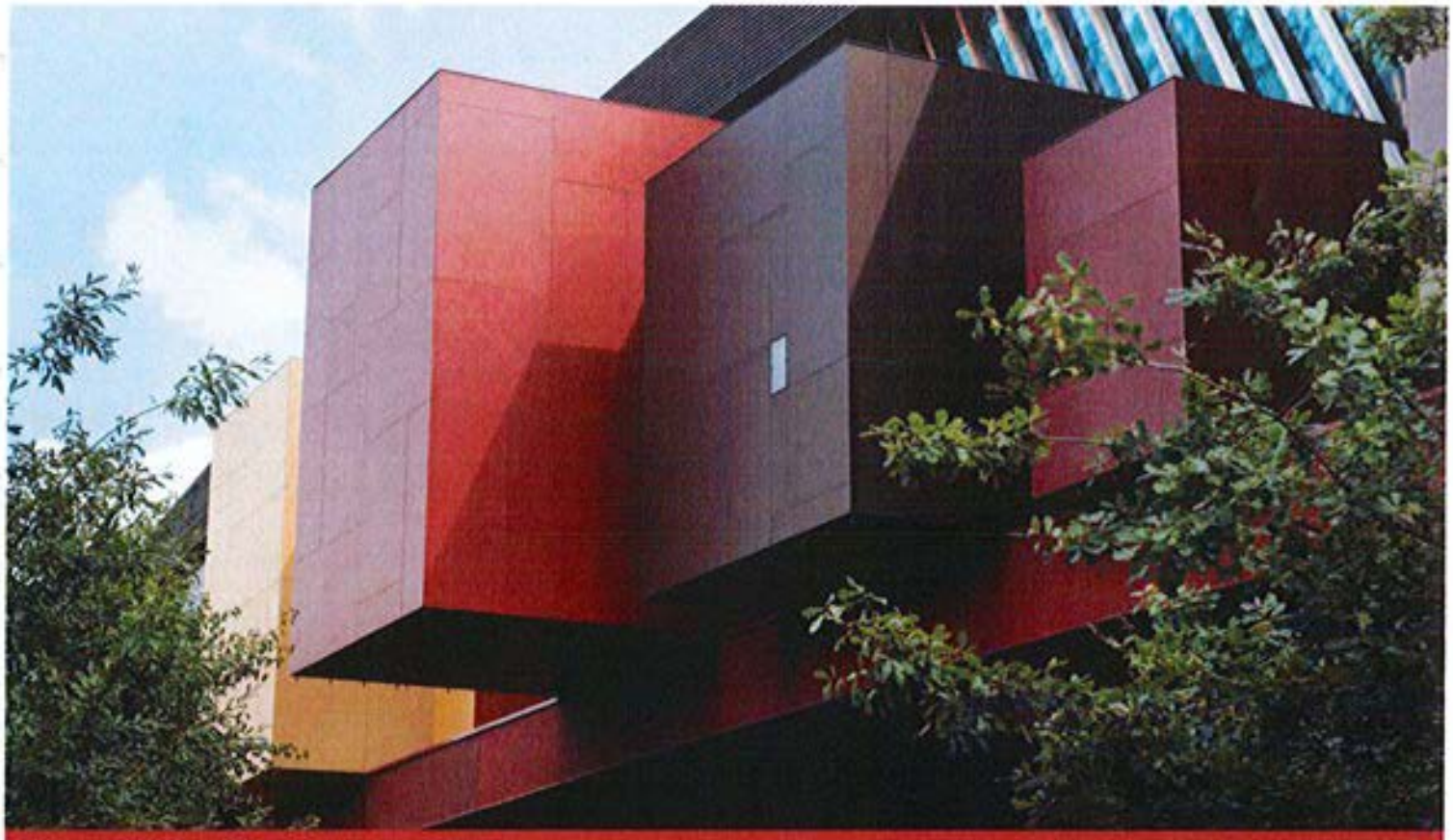
Informations et conseils liés au handicap :
accessibilite@quaibranly.fr
01 56 61 53 18

Réservations:
reservation@quaibranly.fr
01 56 61 71 72

www.quaibranly.fr

Couverture : Le bâtiment musée © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Gilles Aymard ; Statue féminine, Bougouni © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Thierry Ollivier, Michel Urtado. Pages intérieures : p1 Masque de danse, Nigéria © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Sandrine Expilly ; p2 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Nicolas Borel. La mise en lumière des jardins du musée, «L'Ô», conçue par l'artiste plasticien lumière Yann Kersalé, a été réalisée grâce au mécénat de la Fondation EDF. ; p3 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Cyrille Weiner ; p4 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Alexandra Lebon ; p5 Plumes, Mato Grosso © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Thierry Ollivier, Michel Urtado ; p11 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Cyril Zannettacci ; p12 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, Cyril Zannettacci ; p13 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Pomme Célarié ; p16 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Pomme Célarié ; p17 Masque de danse, Nigéria © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Claude Germain ; p19 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Léo Delafontaine ; p21 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Alexandra Lebon ; p22 © musée du quai Branly – Jacques Chirac ; p23 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Cyril Zannettacci ; p24 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Xavier Pierre ; p25 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Didier Gaudacheau ; p26 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Pomme Célarié ; p27 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Pomme Célarié ; p28 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Cyril Zannettacci ; p29 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Patrick Tourneboeuf ; p30 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Didier Gaudacheau ; p31 Masque de danse, Moyen Congo © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Claude Germain ; p33(h) © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Cyril Zannettacci ; p33(b) © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Xavier Pierre ; p35(h) © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Pomme Célarié ; p35(b) © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photo Alexandra Lebon ; p36–37 © musée du quai Branly – Jacques Chirac, photos Léo Delafontaine. DA : © g6.design.

TOURISME & HANDICAP



II- TRAVAUX ET PLANIFICATION

MUSÉE DU QUAI BRANLY JACQUES CHIRAC

Mise à jour du calendrier des actions programmées dans le cadre de l'Ad'AP
Du musée du quai Branly Jacques Chirac

Document mis à jour le 04/10/2023

2020 : (terminé)

- Mise à jour du Diag accessibilité des ERP aux personnes handicapées
- Etude d'amélioration de l'éclairage du jardin
- Travaux d'amélioration de l'éclairage dans le hall d'accueil
- Etude de mise aux normes des bandes de guidage du musée niveau R0 / JB / JH

2021 : (terminé)

- Travaux d'adaptation des sanitaires
- Travaux de mise aux normes des bandes de guidage du musée niveau R0 / JB / JH
- Etude de mise aux normes des bandes de guidage du musée niveau plateau des collections
- Etude du système de médiation de La Rivière

2022 : (terminé)

- Travaux de mise en conformité des escaliers jardin
- Travaux de mise aux normes des bandes de guidage du musée niveau plateau des collections

ROMAINVILLE
17 RUE LOUISE DORY
CS 60015
93231 ROMAINVILLE CEDEX

Téléphone : 01 55 89 65 00
Télécopie : 01 55 89 6789

Date : 28/06/2022	N° contrat : Q-55474 - 0796774	Rapport n°: 12967123 /Rév. 0

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU RESPECT DES REGLES D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES
Etablissements recevant du public (ERP)

Selon annexe 3 de l'arrêté du 22 mars 2007 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2007

Je soussigné : Lisa PELLINO de la société BUREAU VERITAS, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments,
atteste que :

par contrat de vérification technique n° Q-55474 - 0796774 en date du : 01/09/2021
La Société : MUSEE DU QUAI BRANLY
maître de l'ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde) suivante :
ULTIME COMBAT - 222 Rue de l'Université - 75343 PARIS

a confié, à BUREAU VERITAS, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier le respect des règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés : Remise aux normes des toilettes PMR

- **Règles en vigueur considérées** :

  ☒ Articles R 111-19 à R 111-19-3 du CCH, relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public construits ou créés .

  ☒ Arrêté du 1er août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19 à R 111-19-3 et R 111-19-6 du CCH relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.

Copyright Bureau Veritas 10/2013

- **Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

Pas de dérogation communiquée

- **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

Attendus de la commission de sécurité

A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 21/10/2021, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi:

- **R** Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (*)
- **NR** Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable (*)
- **SO** La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.

Date : 28/06/2022 **Signature :**



(*) voir commentaire général CG01 page 3

LISTE DES CONSTATS

Commentaires généraux

CG	01	Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou de non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées, et ne préjugeant pas d'interprétations contraires.
CG	02	

Récapitulatif des commentaires particuliers

1. GENERALITES

Pas de commentaire particulier

2. CHEMINEMENTS EXTERIEURS

Pas de commentaire particulier

3 - PLACES DE STATIONNEMENT

Pas de commentaire particulier

4 - ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC

Pas de commentaire particulier

5 - CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES

Pas de commentaire particulier

6 - CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES

Pas de commentaire particulier

7 - TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES

Pas de commentaire particulier

8 - REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS

Pas de commentaire particulier

9 - PORTES, PORTIQUES ET SAS

Pas de commentaire particulier

10 - DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

Pas de commentaire particulier

11 - SANITAIRES

Pas de commentaire particulier

12 - SORTIES

Pas de commentaire particulier

13 - ECLAIRAGE

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Pas de commentaire particulier

14 - INFORMATION ET SIGNALISATION

Pas de commentaire particulier

15 - ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS

Pas de commentaire particulier

16 - ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL

Pas de commentaire particulier

17 - ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES

Pas de commentaire particulier

18 - CAISSES DE PAIEMENT

Pas de commentaire particulier

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			Commentaires	n° du commentaire	CP
1. GENERALITES						
Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté						
2. CHEMINEMENTS EXTERIEURS						
Généralités						
cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment			SO			
cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment			SO			
accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs			SO			
Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement			SO			
Largeur ≥ 1,40 m			SO			
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m			SO			
Dévers ≤ 2%			SO			
Pentes						
existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant			SO			
pente ≤ 4%			SO			
pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m			SO			
pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi			SO			
pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi			SO			
pente > 10% : interdite			SO			
paliers de repos en haut et en bas de chaque pente			SO			
Caractéristiques des paliers de repos						
1,20 x 1,40 m			SO			
paliers horizontaux au dévers près			SO			
Seuils et ressauts						
≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)			SO			
Arrondis ou chanfreinés			SO			
Distance entre 2 ressauts ≥ 2,50 m			SO			
pas de ressauts successifs dans une pente			SO			
Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants			SO			
Espaces de manœuvre avec possibilité de ½ tour aux points de choix d'itinéraire						
emplacements			SO			

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**	Commentaires	n° du commentaire CP
dimensions : diamètre 1,50 m	SO		
Espaces de manœuvre de porte			
emplacements	SO		
Dimensions	SO		
Espaces d'usage			
devant chaque équipement ou aménagement	SO		
Dimensions : 0.80 m x 1.30 m	SO		
Sols non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue	SO		
Trous en sol : diamètre ou largeur < 2 cm	SO		
Cheminement libre de tout obstacle			
Hauteur libre ≥ 2,20 m	SO		
Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	SO		
Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement	SO		
Protection des espaces sous escaliers	SO		
Volée d'escalier de 3 marches ou plus :			
Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m	SO		
Hauteur des marches ≤ 16 cm	SO		
Giron des marches ≥ 28 cm	SO		
Mains courantes			
de chaque coté	SO		
hauteur entre 0,80 et 1,00 m	SO		
continues, rigides et facilement préhensibles	SO		
dépassant les premières et les dernières marches	SO		
différenciées du support par éclairage particulier ou contraste visuel	SO		
Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	SO		
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche	SO		
Nez de marches :			
De couleur contrastée	SO		
Non glissants	SO		
Sans débord excessif	SO		
Volée d'escalier de moins de 3 marches :			

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**	Commentaires	n° du commentaire CP
Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	SO		
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche	SO		
Nez de marches :			
De couleur contrastée	SO		
Non glissants	SO		
Sans débord excessif	SO		
Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement	SO		
3 - PLACES DE STATIONNEMENT			
2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places	SO		
Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment	SO		
Caractéristiques dimensionnelles et atteinte			
Largeur ≥ 3,30 m	SO		
Espace horizontal au dévers de 2% près	SO		
Raccordement au cheminement d'accès			
Ressaut ≤ 2 cm	SO		
Sur 1,40m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près	SO		
Contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes			
Bornes visibles directement du poste de contrôle ou	SO		
Signaux liés au fonctionnement du dispositif : sonores et visuels	SO		
Et visiophonie	SO		
Sortie en fauteuil des places « boxées »	SO		
Repérage horizontal et vertical des places			
signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public	SO		
Signalisation des croisements véhicules/piétons :			
éveil de vigilance des piétons	SO		
signalisation vers les conducteurs	SO		
4 - ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC		Accès depuis le musée	
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	SO		
Entrée principale facilement repérable	SO		
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale	SO		
Dispositifs d'accès au bâtiment :			

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**	Commentaires	n° du commentaire CP
facilement repérable	SO		
signal sonore et visuel	SO		
Système de communication et dispositif de commande manuelle :			
A plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil	SO		
Hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m	SO		
Contrôle d'accès et de sortie :			
visualisation directe du visiteur par le personnel ou	SO		
visiophone	SO		
Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public	SO		
5 - CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES			
Largeur ≥ 1,40 m	SO		
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m	SO		
Dévers ≤ 2 cm	SO		
Pentes :			
pente ≤ 4%	SO		
pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m	SO		
pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi	SO		
pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi	SO		
pente > 10% : interdite	SO		
paliers de repos en haut et en bas de chaque pente	SO		
Caractéristiques des paliers de repos			
1,20 x 1,40 m	SO		
paliers horizontaux au dévers près	SO		
Seuils et ressauts			
≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)	SO		
arrondis ou chanfreinés	SO		
pas d'âne interdits	SO		
Espaces de manœuvre de porte			
Emplacements	SO		
Dimensions	SO		
Espaces d'usage			
devant chaque équipement ou aménagement	SO		

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**	Commentaires	n° du commentaire CP
Dimensions : 0,80m x 1,30m	SO		
Sols non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue	SO		
Trous en sol : diamètre ou largeur ≤ 2 cm	SO		
Cheminement libre de tout obstacle			
Hauteur libre : 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement	SO		
Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	SO		
Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m	SO		
Protection des espaces sous escaliers	SO		
Marches isolées :			
Si trois marches ou plus :			
Largeur entre mains courantes ≥ 1.20 m	SO		
Hauteur des marches ≤ 16 cm	SO		
Giron des marches ≥ 28 cm	SO		
Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	SO		
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche	SO		
Nez de marches :			
De couleur contrastée	SO		
Non glissants	SO		
Sans débord excessif	SO		
Une main courante :			
de chaque coté	SO		
hauteur entre 0,80 et 1,00 m	SO		
continue rigide et facilement préhensible	SO		
dépassant les premières et les dernières marches	SO		
différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel	SO		
Si moins de 3 marches :			
Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	SO		
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche	SO		
Nez de marches :			
De couleur contrastée	SO		
Non glissants	SO		

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**	Commentaires	n° du commentaire	CP
Sans débord excessif	SO			
6 - CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES		Accès à l'exposition depuis l'escalier et depuis l'ascenseur (accompagnement par du personnel)		
Obligation d'ascenseur	SO			
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement				
Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m	SO			
Hauteur des marches ≤ 16 cm	SO			
Giron des marches ≥ 28 cm	SO			
Mains courantes				
de chaque côté	SO			
hauteur entre 0,80 et 1,00 m	SO			
continues, rigides et facilement préhensibles	SO			
dépassant les premières et dernières marches	SO			
différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel	SO			
Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	SO			
Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	SO			
Nez de marches :				
De couleur contrastée	SO			
Non glissants	SO			
Sans débord excessif	SO			
Ascenseurs				
Tous les ascenseurs doivent être accessibles	SO			
Si ascenseur : Tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis	SO			
commande à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil	SO			
conformes à la norme NF EN 81-70 relative à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap	SO			
munis d'un dispositif permettant de prendre appui	SO			
permettant de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme	SO			
Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite				
dérogation obtenue	SO			

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			Commentaires	n° du commentaire	CP
conformes aux normes les concernant			SO			
d'usage permanent			SO			
7 - TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES						
Doublé par un cheminement accessible ou un ascenseur			SO			
Mains courantes accompagnant le mouvement			SO			
Mains courantes dépassant de 30 cm le départ et l'arrivée			SO			
Arrêt d'urgence facilement repérable, accessible et manœuvrable en position debout ou assis			SO			
Départ et arrivée différenciés par éclairage ou contraste visuel			SO			
Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis ou plan incliné mécaniques			SO			
8 - REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS						
Tapis						
dureté suffisante			SO			
pas de ressaut ≥ 2 cm			SO			
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration						
conforme à la réglementation en vigueur ou			SO			
aire d'absorption équivalente ≥ 25% de la surface au sol			SO			
9 - PORTES, PORTIQUES ET SAS						
Dimensions des sas			SO			
Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier			SO			
Largeur des portes principales et des portiques						
0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes			SO			
1,40 m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes.			SO			
1 vantail ≥ 0,90 m pour les portes à 2 vantaux			SO			
0,80 m pour les portiques de sécurité et les sanitaires, douches et cabines non adaptés.			SO			
Poignées des portes						
facilement préhensibles			SO			
extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes sanitaires, douches et cabines non adaptés)			SO			
Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N			SO			
Portes vitrées repérables			SO			

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			Commentaires	n° du commentaire CP
Portes à ouverture automatique :					
Durée d'ouverture réglable			SO		
Détection des personnes de toutes tailles			SO		
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique			SO		
Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté est installé			SO		
10 - DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE					
Si existence d'un point d'accueil :					
Au moins un accessible.			SO		
Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert			SO		
Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis			SO		
Equipements divers accessibles au public					
au moins 1 équipement par type aménagé			SO		
espace d'usage de 0,80 x 1,30 m devant chaque équipement			SO		
commandes manuelles, dispositif de sécurité non réservé au personnel et fonctions voir, entendre, parler					
0,90 m ≤ H ≤ 1,30 m			SO		
Elément de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier					
face supérieure ≤ à 0,80 m			SO		
vide de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)			SO		
Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique			SO		
Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores			SO		
11 - SANITAIRES				Les sanitaires accessibles PMR ont été remis aux normes	
Cabinets aménagés :					
au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	R				
aux mêmes emplacements que les autres	R				
séparés H/F si autres sanitaires séparés	R				
1 lavabo accessible par groupe de lavabos	R				
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour :					
Emplacement : dans le cabinet ou devant la porte	R				
Dimensions : diamètre 1,50 m	R				
Aménagements intérieurs des cabinets :					
dispositif permettant de refermer la porte	R				

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			Commentaires	n° du commentaire CP
espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30 m	R				
hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50 m	R				
lave-mains accessible d'une hauteur ≤ 0,85 m	R				
barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80 m du sol	R				
barre d'appui supportant le poids d'une personne	R				
commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable	R				
Lavabos accessibles					
vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	R				
Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi	R				
Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs	R				
12 - SORTIES					
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	R				
13 - ECLAIRAGE					
Valeurs d'éclairement					
20 lux pour les cheminements extérieurs			SO		
200 lux aux postes d'accueil			SO		
100 lux pour les circulations horizontales			SO		
150 lux pour les escaliers et équipements mobiles			SO		
50 lux pour les circulations piétonnes des parcs de stationnement			SO		
20 lux pour les parcs de stationnement (hors circulations piétonnes)			SO		
Eblouissement / Reflet			SO		
Durée de fonctionnement des éclairages temporisés			SO		
Extinction progressive si éclairage temporisé			SO		
Eclairages par détection de présence			SO		
14 - INFORMATION ET SIGNALISATION					
Cheminements extérieurs					
Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements			SO		
Repérage des parois vitrées			SO		
Passage piétons			SO		
Accès à l'établissement et accueil					
Repérage des entrées			SO		

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**	Commentaires	n° du commentaire CP
Repérage du système de contrôle d'accès	SO		
Accueils sonorisés :			
Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaire	SO		
Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique	SO		
Signalisation de la boucle par un pictogramme	SO		
Circulations intérieures :			
Éléments structurants du cheminement repérables	SO		
Repérage des parois et portes vitrées	SO		
Informations d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur	SO		
Dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible	SO		
Équipements divers			
Signalisation du point d'accueil, du guichet	SO		
Équipements et mobilier repérables par contraste de couleur ou d'éclairage	SO		
Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile	SO		
Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'annexe 3.			
Visibilité (localisation du support, contrastes)	SO		
Lisibilité (hauteur des caractères)	SO		
Compréhension (pictogrammes)	SO		
15 - ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS			
Nombre de places réservées : 1 + 1 par tr. de 50	SO		
Salle de + de 1 000 places : selon arrêté municipal	SO		
Dimension de l'emplacement : 0,80 x 1,30 m	SO		
Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement	SO		
Réparties en fonction des différentes catégories de places	SO		
16 - ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL			
Nombre de chambres adaptées			
1 si moins de 21 chambres ou	SO		
1 + 1 par tranche de 50 ou	SO		
toutes les chambres si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur	SO		
Caractéristiques des chambres adaptées			

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			Commentaires	n° du commentaire	CP
espace de rotation Ø 1,50 m			SO			
0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et 1,20 m au pied du lit ou 1,20 m sur les 2 grands cotés du lit et 0,90 m au pied du lit			SO			
hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol : 40 à 50 cm			SO			
Cabinet de toilette :						
1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée			SO			
tous si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur			SO			
espace de rotation diamètre 1,50 m			SO			
douche accessible avec barre d'appui			SO			
Cabinet d'aisance accessible :						
1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée			SO			
tous si personnes âgées ou à mobilité réduite			SO			
espace d'usage 0,80 x 1,30 m			SO			
barre d'appui			SO			
Pour toutes les chambres						
1 prise de courant à proximité du lit			SO			
1 prise téléphonique en cas de réseau de téléphonie interne			SO			
N° de la chambre en relief sur la porte			SO			
17 - ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES						
Cabines						
au moins 1 cabine aménagée			SO			
au même emplacement que les autres cabines			SO			
cheminement accessible jusqu'à la cabine			SO			
cabines séparées H/F si autres cabines séparées			SO			
espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour : diamètre 1,50 m			SO			
siège			SO			
dispositif d'appui en position debout			SO			
Douches						
au moins 1 douche aménagée			SO			
au même emplacement que les autres douches			SO			
cheminement accessible jusqu'à la douche			SO			
douches séparées H/F si autres douches séparées			SO			

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			Commentaires	n° du commentaire	CP
espace d'usage de 0,80 x 1,30 m latéralement à la douche			SO			
siphon de sol			SO			
siège			SO			
dispositif d'appui en position debout			SO			
équipements divers utilisables en position assise			SO			
18 - CAISSES DE PAIEMENT						
Au moins 1 caisse adaptée par niveau avec caisses			SO			
Une caisse adaptée par tr. de 20			SO			
Répartition uniforme des caisses adaptées			SO			
Caractéristiques des caisses adaptées			SO			
Cheminement d'accès aux caisses adaptées ≥ 0,90 m			SO			
Affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes			SO			

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dispositif Ad'AP - point de situation à un an

1. Déclarant du point de situation et référence de l'Ad'AP

En application de l'Art. D. 111-19-45. ce document est établi par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre, qui peut être l'architecte qui suit les travaux.

Champ de la Maîtrise d'ouvrage

☑ Maîtrise d'ouvrage du secteur public

☐ Maîtrise d'ouvrage du secteur privé

☑ Etat
☐ Collectivité
☐ Autre

Référence de l'Ad'AP

Numéro de l'Ad'AP : 0750561608825

Validé le : 17/06/2016

Identité du déclarant

Nom : BLAIRON **Prénom :** Guillaume
Raison social et dénomination : Etablissement public du musée du quai Branly Jacques Chirac
Adresse : 222 rue de l'Université
Commune : PARIS
Code Postal : 75007
Si le rédacteur habite à l'étranger, Pays : FRANCE
Téléphone : 0156617000
Adresse électronique : guillaume.blairon@quaibranly.fr

2. Etat d'avancement de l'Ad'AP en chiffres

Durée de l'Ad'AP (en nombre d'années) : 5 [A2]
Nombre total d'ERP dans l'Ad'AP sur l'ensemble de la durée : 1

Point de Situation : éléments de synthèse								
		Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	IOP	Total
Total des ERP/IOP du patrimoine inscrit dans l'Ad'AP (cf tableau 5.4 du Cerfa 15246*01)		1	0	0	0	0	0	1
Année 1	ERP/IOP prévus dans l'année 1	1	0	0	0	0	0	1
	ERP/IOP démarrés/en cours 1	1	0	0	0	0	0	1
	ERP/IOP achevés (attestation délivrée)	0	0	0	0	0	0	0

ERP traité(s) par anticipation (à remplir si concerné) il s'agit des ERP inscrits dans l'Ad'AP initial, mais programmés, sur une autre année/période que l'année 1	
Nombre d'ERP démarrés/en cours	1
Nombre d'ERP achevés	0

3. Description de l'état d'avancement de l'Ad'AP

* Réfection de la bande podotactile guide dans les espaces extérieurs * Remplacement de la main courante de l'escalier des zones publiques du hall d'accueil * Installation de balises sonores pour visiteurs malvoyantes * Mise en contraste des poteaux dans les zones publiques mezzanines * Mis en conformité de l'escalier d'accès à la mezzanine Ouest

4. Respect de la programmation initiale de l'Ad'AP

☐ J'atteste sur l'honneur respecter le calendrier de programmation de l'Ad'AP mentionné ci-dessus.

☑ Je n'ai pas respecté la programmation initiale et j'ai constaté des écarts par rapport à mes engagements initiaux.

En cas d'écarts à signaler par rapport aux engagements initiaux de l'Ad'AP, décrire et justifier les évolutions ayant conduit à ces écarts (affinement de la stratégie, difficulté(s) particulière(s) rencontrée(s)...), pour les ERP concernés.

Au cours de cette première année le programme a été plus finement détaillé et programmé dans le temps : 2016-2017 : • Réfection de la bande podotactile guide dans les espaces extérieurs (terminé) • Remplacement de la main courante de l'escalier des zones publiques du hall d'accueil (terminé) • Installation de balises sonores pour visiteurs malvoyantes (terminé) • Mise en contraste des poteaux dans les zones publiques mezzanines (terminé) • Mis en conformité de l'escalier d'accès à la mezzanine Ouest (terminé) 2017-2018 : • Adaptation de la signalétique • Etude d'amélioration de l'éclairage du jardin • Etude de modification des sanitaires • Travaux de peinture pour mise en contraste • Lancement de l'étude d'amélioration des éclairages des zones d'exposition • Travaux de mise en conformité des escaliers • Travaux de mise en conformité des cheminements jardin 2018-2019 : • Travaux d'adaptation des éclairages • Travaux d'adaptation des sanitaires • Travaux de peinture pour mise en contraste • Travaux de mise en conformité des escaliers • Travaux de mise en conformité des banques d'accueils • Lancement de l'étude d'amélioration de l'éclairage dans le hall d'accueil 2019-2020 : • Travaux d'adaptation des éclairages • Travaux d'adaptation des sanitaires • Travaux de peinture pour mise en contraste • Travaux de mise en conformité des escaliers 2020-2021 : • Travaux d'adaptation des éclairages • Travaux d'adaptation des sanitaires • Travaux de peinture pour mise en contraste • Travaux de mise en conformité des escaliers

5. Formation

Je dispose d'un programme de formation permanent relatif à l'accueil du public handicapé

: Oui

J'ai lancé un programme de formation du personnel à l'accueil du public : Oui

Quel est l'effectif total du personnel à former ? : 54

Quel est le nombre de personnes déja formées? : 49

6. Documents joints en annexe du point de situation

Facture des travaux suivants : • Réfection de la bande podotactile guide dans les espaces extérieurs • Remplacement de la main courante de l'escalier des zones publiques du hall d'accueil • Installation de balises sonores pour visiteurs malvoyantes • Mise en contraste des poteaux dans les zones publiques mezzanines • Mis en conformité de l'escalier d'accès à la mezzanine Ouest

7. Engagement du maître d'ouvrage

☑ Je (nous) soussigné(s) maître d'ouvrage, certifie(ions) exacts les renseignements communiqués dans le présent point de situation.

☑ J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité, ainsi que les risques de sanctions prévus aux articles L. 111-7-10 et L. 111-7-11 du même code.

A : PARIS Le : 03 Juillet 2017

Signature :

Directeur des projets techniques
Pôle de la sécurité
Guillaume BLAIRON

En application de l'article D. 111-19-45 du code de la construction et de l'habitation, une copie est envoyée à chacune des commissions pour l'accessibilité prévues à l'article L. 2143-3 du code générale des collectivités territoriales des communes concernées

Annexe

Que faire en cas d'évolution du patrimoine de l'Ad'AP ?

1. En cas de sortie d'un ou plusieurs ERP de votre patrimoine sous Ad'AP :

Veuillez indiquer dans le document listant vos ERP, initialement joint à votre Ad'AP et qui sera annexé au présent document :

a) les établissements concernés par cette sortie (par exemple en les repérant par une couleur ou une colonne spécifique) ;

b) pour chaque établissement, la raison du retrait (fermeture, démolition, cession à un autre gestionnaire, fin de bail, autre à préciser) ;

c) le cas échéant, les nom, prénom ou raison sociale du nouveau propriétaire/gestionnaire.

2. En cas d'entrée d'un ou plusieurs ERP dans votre patrimoine :

a) Si ce ou ces ERP constitue(nt) strictement le périmètre d'un Ad'AP. existant, vous pouvez conserver cet Ad'AP et l'exécuter selon ses modalités, parallèlement à votre propre Ad'AP. Veuillez signaler sur papier libre:

- Numéro de l'Ad'AP
- Nom, prénom, Raison sociale de l'ancien gestionnaire

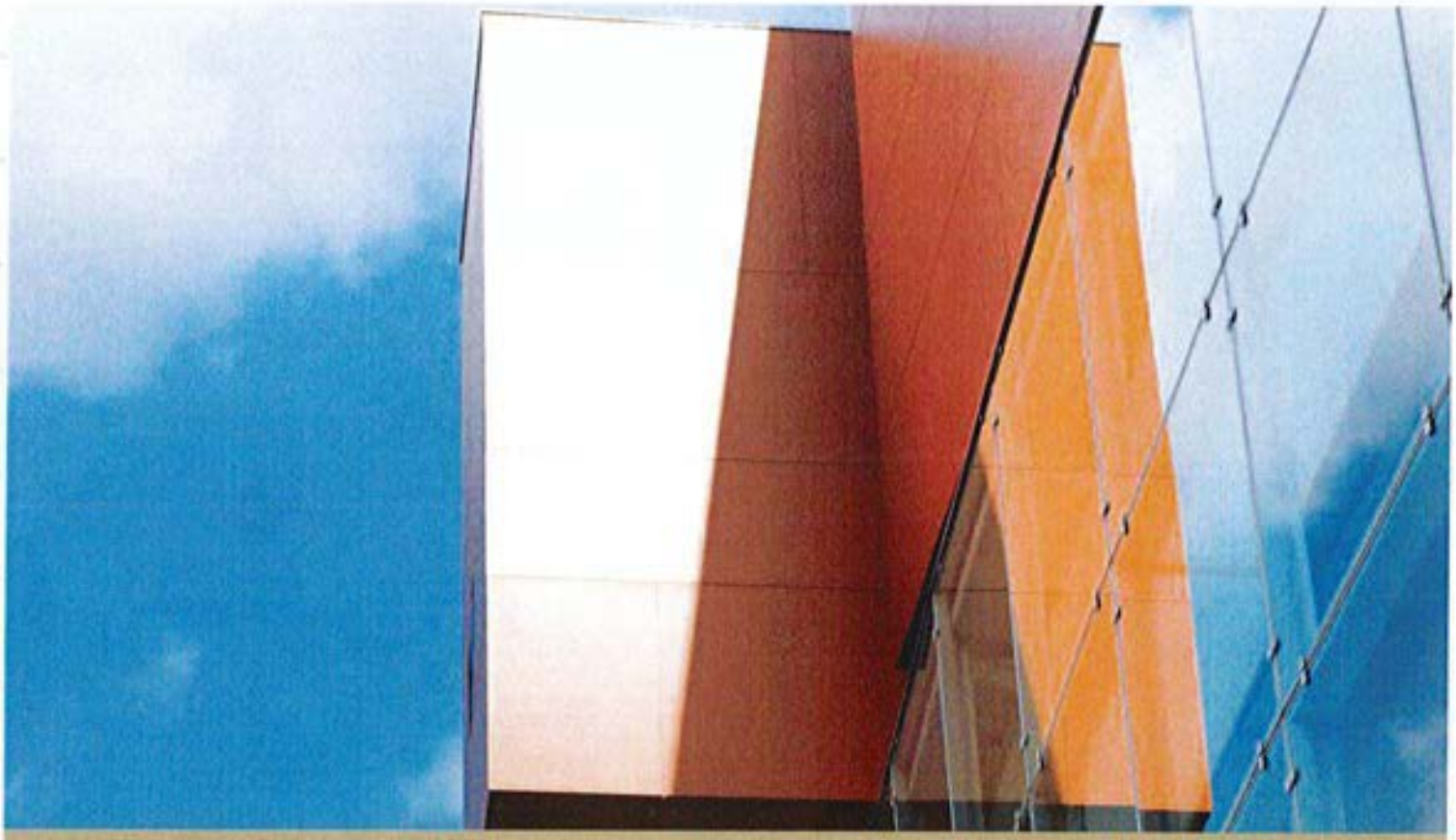
Ce cas de figure n'est possible que si le périmètre de cet Ad'AP reste intact : l'intégralité des ERP compris dans cet Ad'AP vous a été transférée. Vous êtes responsable de son exécution, de respect des travaux prévus et des délais accordés.

b) Vous pouvez déposer un nouvel Ad'AP pour ce ou ces ERP et préciser pour chaque ERP les nom, prénom, raison sociale de l'ancien gestionnaire

[à répéter autant de fois que de besoin si les ERP étaient dans plusieurs Ad'AP différents]

Dans ce cas, une fois cet Ad'AP validé, il sera exécuté indépendamment et en parallèle du ou des autres Ad'AP.

Rapprochez-vous du correspondant accessibilité de la DDT(M) ou de la Préfecture de Police de Paris qui a instruit votre Ad'AP de patrimoine pour en savoir plus sur les modalités concernant ces modifications et la manière de les déclarer.



III - FORMATIONS DES PERSONNELS AU CONTACT DES PUBLICS



*MUSÉE DU **QUAI BRANLY**
JACQUES CHIRAC

FAVORISER L'ACCUEIL D'UN PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Autodiagnostic – Appréciez votre posture !

Définir le handicap pour mieux appréhender son rôle

- Représentations et réalité, sortir de la stigmatisation
- Les typologies de handicap
- La rencontre avec une personne en situation de handicap (image, posture, vocabulaire, gestion du stress, éviter les conflits...)
- Prise en charge du visiteur : Quels comportements et quels accompagnements sur le site du MQB ? Comment bien proposer les outils d'aide à la visite.
- Mises en situations pour chaque type de handicap (cas 1,2,3,4,5)
- Quizz

Les différents types de handicap

- Focus sur les handicaps sensoriels, physiques, maladies invalidantes, maladies psychiques

- **Conclusion**
- Echange sur les supports et axes d'améliorations en termes de procédures et d'outils
- Fiche liens internet ressources spécialisées sur le sujet

Contenu de la Formation « Accueillir Autrement – Le Handicap »

Cette formation comprend cinq parties

- Présentation
- Le Handicap Définition
    - Un sujet connu ?
    - Notions générales et définitions
    - Nouvelles approches

- Les Situations de Handicap
    - Typologies de Handicaps
    - Handicap et vie en société
    - Handicap visible et invisible
    - Particularité du handicap de naissance

- Accueillir les visiteurs en situation de Handicap sans discrimination
    - Image Professionnelle
    - Adapter sa communication verbale
    - Identifier les besoins des visiteurs
    - Techniques et astuces
    - Ateliers

- Gérer les situations inhabituelles
    - Comprendre son rapport au stress
    - Gérer ses émotions
    - Gérer les conflits

- Conclusion et Contrôle
    - Comprendre son rapport au stress
    - Gérer ses émotions
    - Gérer les conflits



MUSÉE DU QUAI BRANLY JACQUES CHIRAC

Liste du personnel

Site : Musée du quai Branly - CMS5 Section 3/4 : Sécurité incendie Sûreté & surveillance

ENGIE Solutions

SAMSIC SÉCURITÉ

Entreprise	NOM - Prénom	Fonction	CDI/CDD	SST
SAMSIC	ABDELADIM BRAHIM	ADS	CDI	SST
SAMSIC	ABDOUL NAZAR	Chef d'équipe/Opérateur PC	CDI	SST
SAMSIC	ALCAN FABRICE	ADS	CDI	SST
SAMSIC	ADJAYE EMMANUEL	ADS	CDI	SST
SAMSIC	ALMEIDA ALEXIS	ADS	CDI	SST
SAMSIC	AMADOS KOKOU	ADS	CDI	SST
SAMSIC	AMOUCH TAOUFIQ	ADS	CDI	SST
SAMSIC	AMRANE MOHAMED	ADS	CDI	SST
SAMSIC	BASILUABO FABRICE	ADS	CDI	SST
SAMSIC	BASSALA DIDIER	ADS	CDI	SST
SAMSIC	BEN AISSIA ADEL	ADS	CDI	SST
SAMSIC	BENSAID AHMED	ADS	CDI	SST
SAMSIC	BLOCQUET JOHNNY	ADS	CDI	SST
SAMSIC	BOUVART MARLENY	ADS	CDI	SST
SAMSIC	CAYARD DANIELA	ADS	CDI	SST
SAMSIC	CHAIEB ELIAS	ADS	CDI	SST
SAMSIC	CHOLLET GUILLAUME	ADS	CDI	SST
SAMSIC	CISSE MAMADOU	ADS	CDI	SST
SAMSIC	DAMOUR JEAN	ADS	CDI	SST
SAMSIC	DANSOU HOMENOU	ADS	CDI	SST
SAMSIC	DELMONT PASCAL	ADS	CDI	SST
SAMSIC	DIA CHEIKH	ADS	CDI	SST
SAMSIC	DIAKHABY MAMADOU	ADS	CDI	SST
SAMSIC	DIALLO DJENABOU	ADS	CDI	SST
SAMSIC	DIAKITE SAMBA	ADS	CDI	SST
SAMSIC	DRIRA CHOUKRI	ADS	CDI	SST
SAMSIC	ELIZABETH GUY	ADS	CDI	SST
SAMSIC	EL KELIBI AIDA	ADS	CDI	SST
SAMSIC	EMAL BAGNEKI NESTOR	ADS	CDI	SST
SAMSIC	GOMES RODRIGUES JONATHAN	ADS	CDI	SST
SAMSIC	GOHOU ZADI	ADS	CDI	SST
SAMSIC	HAMZA MOHAMED	ADS	CDI	SST
SAMSIC	HASSAN OUSMAN	ADS	CDI	SST
SAMSIC	KALLAL BENYAHIA	ADS	CDI	SST
SAMSIC	KANE JEAN-JACQUES	ADS	CDI	SST
SAMSIC	KEITA FATOUMATA	ADS	CDI	SST
SAMSIC	KENTAOUI MOURAD	ADS	CDI	SST
SAMSIC	KONE YACOUBA	ADS	CDI	SST
SAMSIC	LEBAS MALIK	ADS	CDI	SST
SAMSIC	LEHOUALI AHMED	ADS	CDI	SST
SAMSIC	LE TEXIER RAYMOND	ADS	CDI	SST
SAMSIC	LESENFANS OLIVIER	ADS	CDI	SST
SAMSIC	LOUBASSOU JULES	ADS	CDI	SST
SAMSIC	MAHOLA JEAN-MARIE	ADS	CDD	SST
SAMSIC	MEITE GAOUSSOU	ADS	CDI	SST
SAMSIC	MEITE MAMADOU	ADS	CDI	SST
SAMSIC	MUKUBA AFUYA	ADS	CDI	SST

SAMSIC	NASSOMA HOUSSENI	ADS	CDI	SST
SAMSIC	NCHARE LAQUINTINE ABDOULAYE	ADS	CDD	SST
SAMSIC	NIAKATE Makan	ADS	CDI	SST
SAMSIC	PERROT STEPHANE	ADS	CDI	SST
SAMSIC	RIASAT ARSENE	ADS	CDI	SST
SAMSIC	RIKAM ALINE	ADS	CDI	SST
SAMSIC	ROMANYUK ARTUR	ADS	CDI	SST
SAMSIC	ROUSSO ESTHER	ADS	CDI	SST
SAMSIC	SABRI MOHAMED	ADS	CDI	SST
SAMSIC	SAIB BOUDJEMA	ADS	CDI	SST
SAMSIC	SAINT VIL NERVIL	ADS	CDI	SST
SAMSIC	SEGUIN ARNAUD	ADS	CDI	SST
SAMSIC	SEDAMINOU KOUASSI JOSEPH	ADS	CDI	SST
SAMSIC	SIASSIA [illegible] Jossellany	ADS	CDI	SST
SAMSIC	TAMPICO LYDIE	ADS	CDI	SST
SAMSIC	TCHOUELA PHERENICE	ADS	CDI	SST
SAMSIC	TOUSVERTS THIERRY	ADS	CDI	SST
SAMSIC	THIAM IBRAHIM	ADS	CDI	SST
SAMSIC	YAO OPRI	ADS	CDI	SST
SAMSIC	ZAKI ABDELOUAHED	ADS	CDI	SST
SAMSIC	ZOKO LOROUGNO	ADS	CDI	SST
SAMSIC	ABDUL AZAD	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	ADHIMEN MOUNIR	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	BERTIN JEAN-MARIE	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	CHELBI RAFIK	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	FEUMBA NESTOR	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	FOFANA KASSIM	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	JEUNE ENOLD	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	KONE LASSINA	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	KOUDJEM MARIE	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	LANCELIN DAVID	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	MAGASSOUBA DJIBRIL	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	MBOCK ESTHER	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	MEIRELES LARANJEIRA PHILIPPE	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	MENACER NOURHANE	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	NYEMB THADEE NICODEME	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	TORRUBIA CHRISTOPHE	SSIAP	CDI	SST
SAMSIC	GOUGAM JONATHAN	Adjoint Responsable opérationnel	CDI	SST
SAMSIC	SCHNEPF MALIKA	Responsable opérationnel	CDI	SST

*MUSÉE DU QUAI BRANLY JACQUES CHIRAC

Liste du personnel
Site: musée du Quai Branly - Jacques Chirac
Sections 1: Accueil et 2: Réservation

Entreprise	Nom	Prénom	Fonction	DECT	SST/ Sec	PSH
PENELOPE	AMISI TURPAIN	Léa	Agent de Réservation	2700	Réduction des risques de catastrophe	Validée
PENELOPE	BELPORO	Chrystal	Agent d'accueil			
PENELOPE	BENSIMON	Matthias	Agent d'accueil			Validée
PENELOPE	BRAL	Claudine	Agent d'accueil		Réduction des risques de catastrophe	Validée
PENELOPE	CEPELNIK	Dusan	Agent d'accueil			
PENELOPE	BOUZAR	Ryan	Agent d'accueil			
PENELOPE	CISSE	Awa	Agent d'accueil			
PENELOPE	CHURLET	Robin	Agent d'accueil			
PENELOPE	COSTA	Francesco	Agent d'accueil		Réduction des risques de catastrophe	Validée
PENELOPE	DALY	Elyjade	Agent d'accueil LSF			
PENELOPE	DANEL	Damien	Agent d'accueil			
PENELOPE	DE MOURRA BARROS	Marcus	Agent d'accueil			
PENELOPE	DEBES	Juliette	Agent volant		Réduction des risques de catastrophe	Validée
PENELOPE	DIOL	Khady	Agent d'accueil			
PENELOPE	DO	Christian	Agent d'accueil		Réduction des risques de catastrophe	Validée
PENELOPE	DOUGUET	Gwendoline	Agent d'accueil			
PENELOPE	EL GAROUJE	Younes	Agent d'accueil			
PENELOPE	FAFA	Abdelmalek	Agent d'accueil		Réduction des risques de catastrophe	Validée
PENELOPE	FALZETTI	Maxine	Responsable Opérationel	2412	Prévention des risques de chutes de plain-pied	Validée
PENELOPE	FENEYROU PY	Louise	Agent d'accueil			
PENELOPE	GRAS	Nastasia	Agent d'accueil			Validée
PENELOPE	GROULT	Océane	Agent d'accueil			
PENELOPE	GUILLEMOT	Heloise	Agent d'accueil			
PENELOPE	GRIFFIN	Miguel	Superviseur Réservation	2700	Réduction des risques de catastrophe	Validée
PENELOPE	GUTTIEREZ	Paul Angel	Agent de Réservation	2700	Réduction des risques de catastrophe	Validée
PENELOPE	HAZARD	Savinien	Agent d'accueil / Chef d'équipe suppléant	2414		Validée
PENELOPE	KA	Daouda	Agent d'accueil			
PENELOPE	KEIME	Stanislas	Agent volant		Réduction des risques de catastrophe	Validée
PENELOPE	LABARDY	Jean Mael	Agent d'accueil			
PENELOPE	LAGADOU-LESTERPT	Clémence	Responsable Contrôle Qualité et Formation	2437		
PENELOPE	LOIR	Wendy	Agent d'accueil / Cheffe d'équipe suppléante	2414	Réduction des risques de catastrophe	Validée
PENELOPE	LUBIN	Weelan	Agent d'accueil LSF			Validée
PENELOPE	LUCCIONI	Marie	Agent d'accueil / Agent standard	5001		Validée
PENELOPE	MAKOSSO-TOCK	Rebecca	Agent d'accueil			
PENELOPE	MORA	Ievan	Agent d'accueil			
PENELOPE	MOUGEOT	Mérédith	Agent de Réservation			
PENELOPE	NGUYEN	Tristan	Agent d'accueil			
PENELOPE	OLIVEIRA	Anthony	Agent accueil administratif			Validée
PENELOPE	PARRETI	Médalit	Agent d'accueil		Réduction des risques de catastrophe	Validée
PENELOPE	PREYS	Elise	Agent volant			
PENELOPE	ROUX	Olivier	Agent Standard	5000	Réduction des risques de catastrophe	Validée
PENELOPE	SAMEN	Daisson	Agent d'accueil			
PENELOPE	SOUAGUEN	Tanina	Agent d'accueil			
PENELOPE	THEVENIN	Martin	Chef d'équipe	2414		Validée
PENELOPE	TITTI	Malcolm	Agent d'accueil			
PENELOPE	VAL	Chloé	Agent accueil administratif			
PENELOPE	YAO	Jessica	Agent d'accueil LSF			Validée
PENELOPE	ZIYAD	Rami	Agent Standard	5000		

Formation accueil des publics en situation de handicap

Personnels bibliothèque de recherche et salon de lecture

ASSIE	Jean-André	
AMEZIANE	Mehdi	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR
BELARD	Coline	-
BELFAN	Diane	-
BERNARD	Paul-Emmanuel	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR en 2016
BLANCHER	Béatrice	-
BRACHHAMMER	Julien	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR en 2016
CHAGNY	Muriel	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR en 2016 + formation à l'accueil des personnes en situation de handicap dispensée juste avant l'ouverture du musée
DARMAYAN	Sara	Formation JAWS/Braille/omnipage et Optibook (session NON-voyant) Formation Zoomtext/téléagrandisseur/clearviex/speech color HD (session MAL-voyant)
DESBAUD	Charlotte	-
EVEN	Christophe	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR en 2016 + formation à l'accueil des personnes en situation de handicap dispensée juste avant l'ouverture du musée
FERRINI	Marie	-
FRIOUX	Sarah	Formation à l'accueil des personnes en situation de handicap dispensée juste avant l'ouverture du musée
GILS	Christine	Présentation de l'appareil dédié aux personnes malvoyantes de la BR en 2016 + lors de la formation ABF nous avons eu un chapitre dédié aux publics « empêchés » mais pas spécifiquement handicapé
GIRARD	Elie	-
GRAND	Lucile	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR en 2016
GRUPPO	Camille	-
HABIBI	Leïla	-
JANIN	Noémie	-
KLEE-AVIAN	Samuel	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR en 2016 + formation à l'accueil des personnes en situation de handicap dispensée juste avant l'ouverture du musée
LAHACHE	Anne	-
LAY	Delphine	-
LEWDEN	Bertrand	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR en 2016

MALTAIRE	Maëlle	-
MANAL	Marie	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR en 2016
MARCQ	Éric	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR en 2016 + formation à l'accueil des personnes en situation de handicap dispensée juste avant l'ouverture du musée
MARTIN	Angèle	-
MARZOUK	Rachel	-
NIETO MONTES	Francisca	-
PELTIER	Carine	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR en 2016 + formation à l'accueil des personnes en situation de handicap dispensée juste avant l'ouverture du musée
PERONNE	Nadjia	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR lors de l'installation du premier matériel
PUJADE	Zoraïda	Formation à l'accueil des personnes en situation de handicap dispensée juste avant l'ouverture du musée +Journée d'étude Exception Handicap : extension de l'accessibilité pour les bibliothèques plus inclusives organisé par la Bpi en 2007 et 2010 Formation JAWS/Braille/omnipage Formation Zoomtext/téléagrandisseur en 2010 Formation Améliorer l'accueil des publics en situation de handicap en 2021
RODRIGUEZ	Fabien	-
SAGET	Elodie	-
SAHUC	Nicolas	-
SILVA	Maria-Amelia	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR en 2016 + formation à l'accueil des personnes en situation de handicap dispensée juste avant l'ouverture du musée
TWAROG	Nicolas	Formation de manipulation du matériel informatique pour les personnes malvoyantes de la BR en 2016 + formation à l'accueil des personnes en situation de handicap dispensée juste avant l'ouverture du musée